



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

27 mai 1997

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999*

Titre III

Justice internationale et droit international

Chapitre 6

Affaires juridiques

(Programme 4 du plan à moyen terme
pour la période 1998-2001)

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	1
A. Organes directeurs	7
1. Commission du droit international	7
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	9
3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)	10
B. Programme de travail	13
1. Direction, gestion et coordination générales des services de conseils et autres services juridiques assurés pour l'ensemble des Nations Unies	13
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes de l'Organisation des Nations Unies	18
3. Développement progressif et codification du droit international	23
4. Droit de la mer et affaires maritimes	29
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	36
6. Garde, enregistrement et publication des traités	42
C. Appui au programme	47

* Le présent document contient le chapitre 6 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session (A/52/6/Rev.1)*.

Chapitre 6

Affaires juridiques

(Programme 4 du plan à moyen terme pour la période 1998-1999)

Vue d'ensemble

- 6.1 Le Bureau des affaires juridiques est chargé de l'exécution du programme de travail correspondant au présent chapitre. C'est l'Assemblée générale, aidée en cela par la CNUDCI, qui définit les grandes orientations de ce programme de travail. Il est défini également par la réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.
- 6.2 Les activités menées par le Bureau des affaires juridiques entrent dans le cadre du programme 4, Affaires juridiques, tel qu'il est défini dans le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Rev.1/Corr.1).
- 6.3 Tel que défini dans le plan à moyen terme, le programme 4 a pour objet de fournir au Secrétariat et aux différents organes de l'Organisation des Nations Unies des services juridiques unifiés et centralisés qui puissent contribuer au développement progressif et à la codification du droit international public et du droit commercial international, oeuvrer en faveur du renforcement, du développement et de l'application effective du régime juridique international des mers et des océans, enregistrer et publier les traités et exercer les fonctions de dépositaire du Secrétaire général. Pour ce faire, le Bureau des affaires juridiques offre des services juridiques pour les questions de droit international, de droit interne, de droit public, de droit privé, de droit procédural et de droit administratif, fournit un appui fonctionnel aux organismes des Nations Unies, cherche à faciliter la compréhension, l'acceptation et l'application cohérente de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et des accords d'application connexes, assure le traitement et la publication rapides des décisions relatives aux traités qui ont été enregistrés et déposés, et offre aux États Membres une aide dans les domaines en rapport avec le droit des traités (A/51/6/Rev.1, par. 4.1).
- 6.4 Le fonctionnaire responsable de la gestion de ce programme est le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies.
- 6.5 Le projet de budget ressort de l'examen interne détaillé auquel ont été soumis tous les sous-programmes. S'agissant des sous-programmes 1, 2, 3 et 5, on a conclu qu'il n'y avait pas lieu de les modifier. Cette conclusion procède des orientations définies par l'Assemblée générale, ainsi que des réactions d'autres entités avec lesquelles le Bureau des affaires juridiques est en relations de travail, et dont on trouvera le détail ci-après. Les modifications substantielles apportées aux sous-programmes 4, Droit de la mer et affaires maritimes, et 6, Garde, enregistrement et publication des traités, ont, elles, été l'objet d'une attention particulière.
- 6.6 S'agissant du sous-programme 4, le droit de la mer a connu une évolution si marquée qu'il a fallu redéfinir en partie les attributions de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, qui a été réorganisée en fonction des besoins actuels. On a pris en compte en particulier l'institution de deux nouveaux organes de suivi de traités qui, bien qu'autonomes, ont néanmoins des liens avec l'Organisation des Nations Unies : il s'agit du Tribunal international du droit de la mer et de l'Autorité internationale des fonds marins. La Division sera désormais axée sur le nouveau mandat que lui a confié l'Assemblée générale, qui consiste notamment à aider les États et les organisations internationales à faire en sorte que les instruments juridiques, et les programmes ayant trait aux mers et aux océans, restent conformes aux dispositions de la

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des Accords connexes, ainsi qu'à fournir à l'Assemblée un aperçu des faits nouveaux et des questions se faisant jour en matière de droit de la mer et d'affaires maritimes.

- 6.7 Pour ce qui est du sous-programme 6, la rationalisation des travaux de la Section des traités a entraîné des modifications radicales. Le programme d'informatisation de la Section est bien entamé. On s'emploie par des mesures de plusieurs ordres à éliminer les années de retard accumulé, et on compte que ce sera chose faite en 1999. Par ailleurs, dans un souci d'efficacité, on a transféré à la Section des traités quatre postes d'administrateur et un poste d'agent des services généraux de la Section de la préparation de copie et de la correction d'épreuves (Bureau des services de conférence et services d'appui).
- 6.8 On s'efforcera tout particulièrement, conformément à la résolution 51/209 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996, de rendre plus rapides l'élaboration et la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Récapituler la pratique suivie par les principaux organes pour ce qui est des 111 Articles de la Charte des Nations Unies a toujours été une responsabilité impartie à six départements ou bureaux différents du Secrétariat. Pour pouvoir publier le *Supplément*, il faut donc que les différentes tâches en cause aient été achevées à temps par tous les intéressés, faute de quoi il prend du retard. Le Bureau des affaires juridiques met au point des études sur 25 Articles environ de la Charte, répartis entre les différentes divisions en fonction de leurs compétences respectives. Le Bureau assure également la présidence du comité inter-départemental chargé de l'examen final du Répertoire.
- 6.9 Le montant global des ressources proposées pour le Bureau des affaires juridiques pour l'exercice biennal 1998-1999 s'élève à 31 791 300 dollars avant réévaluation des coûts, soit une augmentation de 1 536 800 dollars (5,0 %) par rapport aux crédits révisés ouverts pour 1996-1997, compte tenu des transferts mentionnés plus haut. Le montant global des ressources indiqué ci-après au tableau 6.3 correspond notamment à la suppression de six postes d'administrateur et de trois postes d'agent des services généraux, à la création proposée d'un poste de classe P-3, au reclassement d'un poste de classe D-1 à la classe D-2, et de cinq postes d'agent des services généraux (autres classes) à la 1e classe, et au transfert à la Section des traités de quatre postes d'administrateur et d'un poste d'agent des services généraux de la Section de la préparation de copie et de la correction d'épreuves (Bureau des services de conférence et services d'appui). Le montant global des ressources comprend également une augmentation de 1 140 200 dollars au titre des services contractuels, de 90 000 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, de 24 600 dollars pour les fournitures et accessoires, et de 12 600 dollars pour les bourses, subventions et contributions; il comprend aussi une diminution de 3 500 dollars au titre des autres dépenses de personnel, de 76 600 dollars au titre des consultants et experts, de 88 400 dollars au titre des voyages, de 600 dollars au titre des dépenses de représentation, et de 492 600 dollars au titre du mobilier et matériel.
- 6.10 Les dépenses totales prévues en 1998-1999 pour l'ensemble du programme se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs	9,9	—
B. Programme de travail	85,7	100,0
C. Appui aux programmes	4,4	—
Total	100,0	100,0

6.11 Les ressources se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1 Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble	10,6	18,4
Sous-programme 2 Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	14,0	70,0
Sous-programme 3 Développement progressif et codification du droit international	16,6	4,8
Sous-programme 4 Droit de la mer et affaires maritimes	19,5	1,0
Sous-programme 5 Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	12,4	5,8
Sous-programme 6 Garde, enregistrement et publication des traités	26,9	—
Total	100,0	100,0

La correspondance entre les 6 sous-programmes définis dans le nouveau plan à moyen terme et les 10 sous-programmes des programmes 9 et 10 du plan précédent (A/47/6/Rev.1) s'établit comme suit :

<i>Sous-programme nouveau</i>	<i>Programme ou sous-programme précédent</i>	
1	9.1	Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble
2	9.4	Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies
3	9.3	Développement progressif et codification du droit international
4	10.1 à 10.5	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promotion de l'application uniforme et cohérente de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et fourniture de services consultatifs et d'informations aux États 2. Fourniture d'une assistance aux États pour l'élaboration d'une politique maritime et la gestion intégrée des océans dans le cadre du régime juridique global de la mer 3. Fourniture d'un appui aux organismes des Nations Unies et harmonisation des activités liées aux affaires maritimes dans le cadre de la Convention 4. Service de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer et appui à l'Autorité et au Tribunal une fois ceux-ci créés 5. Service de la Commission des limites du plateau continental créé par la Convention et d'autres organes inter-gouvernementaux et exécution des responsabilités supplémentaires confiées au Secrétaire général en vertu de la Convention
5	9.5	Harmonisation et unification progressives du droit commercial international
6	9.2	Garde, enregistrement et publication des traités

Tableau 6.1

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs							
1. Commission du droit international	1 956,8	1 944,8	(64,4)	(3,3)	1 880,4	(5,5)	1 874,9
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	328,1	342,2	(0,1)	—	342,1	5,5	347,6
3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)	968,1	887,5	151,7	17,0	1 039,2	60,8	1 100,0
Total partiel	3 253,0	3 174,5	87,2	2,7	3 261,7	60,8	3 322,5
B. Programme de travail							
1. Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques	3 473,9	2 650,4	206,8	7,8	2 857,2	179,0	3 036,2
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	2 619,7	3 472,1	304,5	8,7	3 776,6	246,2	4 022,8
3. Développement progressif et codification du droit international	3 601,8	4 008,5	457,5	11,4	4 466,0	287,4	4 753,4
4. Droit de la mer et affaires maritimes	8 171,9	6 593,2	(1 327,9)	(20,1)	5 265,3	339,5	5 604,8
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	3 214,5	3 242,5	291,5	8,9	3 534,0	31,2	3 565,2
6. Garde, enregistrement et publication des traités	5 854,4	5 957,6	1 309,6	21,9	7 267,2	457,3	7 724,5
Total partiel	26 936,2	25 924,3	1 242,0	4,7	27 166,3	1 540,6	28 706,9
C. Appui aux programmes							
Administration du Département	—	1 155,7	207,6	17,9	1 363,3	86,1	1 449,4
Total partiel	—	1 155,7	207,6	17,9	1 363,3	86,1	1 449,4
Total	30 189,2	30 254,5	1 536,8	5,0	31 791,3	1 687,5	33 478,8

Tableau 6.1 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
		a) Services d'appui à :	
		i) Des organismes des Nations Unies	
1 965,2	2 477,9	Appui à des structures administratives extrabudgétaires	2 730,0
360,6	688,4	ii) Des activités extrabudgétaires	
		Opérations de maintien de la paix	768,3
		b) Activités de fond :	
		Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	220,0
161,9	219,0		
99,3	130,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Séminaire du droit international	130,0
		Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international — Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe Memorial	40,0
31,9	33,0		
—	500,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États à régler leurs différends par voie judiciaire en faisant appel à la Cour internationale de Justice	—
		Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux pays en développement participant à la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs	—
100,2	—		
		Fonds d'affectation spéciale pour la Commission d'experts créée par la résolution 780 (1992) du Conseil de sécurité	—
699,2	—		
		Compte spécial pour la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer relatif aux droits d'enregistrement des investisseurs pionniers	—
90,2	—		
—	—	Fonds de contributions volontaires pour contribuer aux frais de voyage des pays en développement membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	10,0
		Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence à la mémoire de Gilberto Amado	9,0
0,5	9,0		
		Fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés aux travaux du Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale et de la Conférence diplomatique de pléni- potentiaires de 1998	50,0
—	50,0		
—	—	c) Projets opérationnels :	
		Sources bilatérales	—
Total	3 509,0		3 957,3
Total 1) et 2)	33 698,2		37 436,1

Tableau 6.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	23 221,9	23 789,5	931,2	3,9	24 720,7	1 413,5	26 134,2
Autres dépenses de personnel	530,0	381,7	(3,5)	(0,9)	378,2	22,0	400,2
Émoluments de non- fonctionnaires	241,6	278,0	—	—	278,0	—	278,0
Consultants et experts	203,3	610,4	(76,7)	(12,5)	533,7	24,2	557,9
Voyages	2 544,7	2 589,4	(88,4)	(3,4)	2 501,0	36,6	2 537,6
Services contractuels	1 419,4	1 129,7	1 140,2	100,9	2 269,9	126,9	2 396,8
Frais généraux de fonctionnement	807,6	270,3	90,0	33,2	360,3	20,8	381,1
Dépenses de représentation	3,4	6,6	(0,6)	(9,0)	6,0	0,4	6,4
Fournitures et accessoires	82,5	47,2	24,6	52,1	71,8	4,3	76,1
Mobilier et matériel	758,4	827,4	(492,6)	(59,5)	334,8	18,7	353,5
Subventions et contributions	376,4	324,3	12,6	3,8	336,9	20,1	357,0
Total	30 189,2	30 254,5	1 536,8	5,0	31 791,3	1 687,5	33 478,8

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	1998-1999 Montant estimatif
Postes	2 587,9	3 140,0	3 418,4
Autres dépenses de personnel	62,1	—	—
Consultants et experts	23,6	438,3	75,0
Voyages	598,0	262,4	240,0
Services contractuels	30,2	50,0	3,0
Frais généraux de fonctionnement	73,4	13,6	40,4
Fournitures et accessoires	—	40,0	4,2
Mobilier et matériel	2,6	—	6,3
Subventions et contributions	131,2	163,0	170,0
Total	3 509,0	4 107,3	3 957,3
Total 1) et 2)	33 698,2	34 361,8	37 436,1

Tableau 6.3

Postes nécessaires

Programme : Affaires juridiques

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	3	4	—	—	1	—	4	4
D-1	9	7	—	—	1	2	10	9
P-5	19	17	—	—	2	3	21	20
P-4/3	35	38	—	—	5	5	40	43
P-2/1	13	12	—	—	2	2	15	14
Total	80	79	—	—	11	12	91	91
Agents des services généraux								
1re classe	7	12	—	—	—	—	7	12
Autres classes	58	51	—	—	7	6	65	57
Total	65	63	—	—	7	6	72	69
Total général	145	142	—	—	18	18	163	160

A. Organes directeurs

1. Commission du droit international

Tableau 6.4

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1993-1994 Dépenses	1995-1996 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Émoluments de non-fonctionnaires	195,6	232,0	—	—	232,0	—	232,0
Voyages	1 711,7	1 701,1	(82,0)	(4,8)	1 619,1	(7,2)	1 611,9
Services contractuels	49,5	11,7	17,6	150,4	29,3	1,7	31,0
Total	1 956,8	1 944,8	(64,4)	(3,3)	1 880,4	(5,5)	1 874,9

Activités

- 6.12 L'Assemblée générale a créé la Commission du droit international par sa résolution 174 (II). La Commission se compose de 34 membres qui doivent être des personnes possédant une compétence reconnue en matière de droit international. Sauf décision contraire de l'Assemblée générale, la Commission se réunit chaque année pendant 12 semaines et fait rapport à l'Assemblée générale, qui lui donne des directives au sujet de son programme de travail. Pour 1997, l'Assemblée générale a décidé dans sa résolution 51/160 du 16 décembre 1996 que la Commission se réunirait pendant 10 semaines. La Division de la codification du Bureau des affaires juridiques fournit les services fonctionnels nécessaires à la Commission.

Ressources nécessaires (aux taux courants)*Émoluments de non-fonctionnaires*

- 6.13 Les ressources prévues (232 000 dollars) représentent les émoluments du Président et de 32 membres de la Commission (dont un membre n'est pas autorisé par la législation de son pays à accepter ces honoraires), ainsi que les montants à verser aux six rapporteurs spéciaux, à des taux fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/218 du 17 décembre 1980.

Voyages

- 6.14 Les ressources prévues (1 619 100 dollars) correspondent aux frais de voyage et à l'indemnité journalière de subsistance des membres de la Commission (1 403 300 dollars) ainsi qu'aux frais de voyage du Conseiller juridique et de six fonctionnaires de la Division de la codification, qui doivent assurer le service des réunions de la Commission à Genève (215 800 dollars). Elles sont destinées à couvrir le coût de : a) la participation du Président et de 33 membres à la session annuelle de la Commission qui se tient à Genève et dont la durée, compte tenu de la décision la plus récente de l'Assemblée générale, est estimée à 10 semaines; b) la participation du Président aux sessions ordinaires de l'Assemblée pendant l'examen des rapports de la Commission; et c) la participation du Président ou d'un représentant de la Commission aux sessions des quatre organes intergouvernementaux régionaux s'occupant de questions juridiques (deux semaines dans chaque cas) avec lesquels la Commission a établi des liens de coopération conformément à son statut.
- 6.15 La Commission doit étudier à sa session de 1997 si elle tiendra une session en deux temps (cinq semaines à Genève et cinq à New York). La décision n'aurait qu'un effet marginal sur les coûts.

Services contractuels

- 6.16 Les ressources prévues (29 300 dollars) correspondent aux frais d'impression à l'extérieur de l'*Annuaire de la Commission du droit international*.

2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Tableau 6.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Voyages	112,4	151,6	(0,1)	—	151,5	2,7	154,2
Services contractuels	215,7	190,6	—	—	190,6	2,8	193,4
Total	328,1	342,2	(0,1)	—	342,1	5,5	347,6

- 6.17 La CNUDCI, qui est composée de 36 États membres, est chargée, en vertu de la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1966, d'encourager l'unification et l'harmonisation progressives du droit commercial international, activité qui correspond au sous-programme 5. Le Service du droit commercial international aide la Commission à s'acquitter de son mandat en assurant les services de secrétariat au cours de sa réunion annuelle qui dure entre 3 et 4 semaines (parfois jusqu'à 6 semaines) et lors des réunions de groupes de travail consacrés à des sujets spécialisés (jusqu'à 12 semaines par an au total).

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages

- 6.18 Les ressources prévues (151 500 dollars) doivent permettre de couvrir le coût de la participation du Président de la CNUDCI aux séances de la Sixième Commission lors de l'examen du rapport de la Commission, et les frais de voyage du personnel qui devra venir de Vienne pour assurer les services fonctionnels et techniques nécessaires à une session de la CNUDCI à New York et à six sessions de groupes de travail en des lieux autres que Vienne, et pour aider à assurer le service de la Sixième Commission, ainsi que les frais de voyage du Conseiller juridique qui participera à une session de la CNUDCI à Vienne.

Services contractuels

- 6.19 Les ressources prévues (190 600 dollars) doivent permettre de couvrir les frais d'impression à l'extérieur des volumes XXVIII et XXIX de l'Annuaire de la CNUDCI, ainsi que de réimpression de documents publiés antérieurement.

3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)

Tableau 6.6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	354,6	358,6	5,1	1,4	363,7	23,1	386,8
Autres dépenses de personnel	51,1	2,4	13,1	545,8	15,5	0,9	16,4
Émoluments de non- fonctionnaires	46,0	46,0	—	—	46,0	—	46,0
Consultants et experts	—	—	40,3	—	40,3	2,4	42,7
Voyages	438,6	433,1	31,0	7,1	464,1	27,8	491,9
Services contractuels	67,2	42,2	58,5	138,6	100,7	6,0	106,7
Frais généraux de fonctionnement	5,9	5,2	(2,4)	(46,1)	2,8	0,2	3,0
Fournitures et accessoires	1,0	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	3,7	—	6,1	—	6,1	0,4	6,5
Total	968,1	887,5	151,7	17,0	1 039,2	60,8	1 100,0

2) Fonds extrabudgétaires

Provenance des fonds	1994-1995	1996-1997	1998-1999
	Dépenses	Montant estimatif	
a) Services d'appui à :			
i) Des organismes des Nations Unies			
Appui à des structures administratives	191,8	295,2	—
extrabudgétaires	—	—	—
ii) Des activités extrabudgétaires	—	—	—
b) Activités de fond	—	—	—
c) Projets opérationnels	—	—	—
Total	191,8	295,2	—
Total 1) et 2)	1 159,9	1 182,7	1 100,0

Tableau 6.7

Postes nécessaires

Unité administrative : Tribunal administratif des Nations Unies

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	—	—	—	—	1	—	1	—
Total	1	1	—	—	1	—	2	1
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	1	1	—	—	1	—	2	1
Total	1	1	—	—	1	—	2	1
Total général	2	2	—	—	2^a	—	4	2

^a Postes financés pour une période de 15 mois au cours de l'exercice biennal 1996-1997.

- 6.20 Le Tribunal administratif des Nations Unies est l'organe indépendant qui a compétence pour connaître des requêtes invoquant l'inobservation du contrat d'engagement des fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou des conditions d'emploi de ces fonctionnaires, et pour statuer sur lesdites requêtes, ainsi que sur les requêtes invoquant l'inobservation des statuts et règlements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dans des décisions prises par la Caisse. Il a été créé par la résolution 351 A (IV) de l'Assemblée générale, en date du 24 novembre 1949. Le Tribunal se compose des sept membres, tous de nationalités différentes, qui sont nommés par l'Assemblée générale pour un mandat initial de trois ans renouvelable. La compétence du Tribunal s'étend aux secrétariats des programmes associés qui sont financés par des contributions volontaires, tels que le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, le HCR et l'UNRWA. En vertu de l'article 14 de son statut, la compétence du Tribunal s'étend également à l'OMI et à l'OACI.
- 6.21 Le Secrétariat assure aux sessions du Tribunal administratif des Nations Unies des services fonctionnels, administratifs et techniques, qui consistent notamment à faire des recherches juridiques et analyser la jurisprudence; établir des projets d'exposés des faits et des arguments des parties pour les jugements que doit rendre le Tribunal; analyser et étudier la documentation se rapportant aux affaires portées devant lui; mener des consultations avec les administrations d'organes subsidiaires des Nations Unies, avec le secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et avec les administrations des institutions spécialisées relevant de la compétence du Tribunal (OACI et OMI); et s'occuper des relations extérieures du Tribunal, notamment avec le secrétariat de l'OIT. Au cours de l'exercice biennal, le Secrétariat fera en outre paraître la publication en série *Jugements du Tribunal administratif*, volumes XIII et XIV, en anglais et en français.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.22 Les ressources prévues (363 700 dollars) doivent permettre de financer le maintien d'un poste de classe P-5 et d'un poste d'agent des services généraux. L'augmentation de 5 100 dollars tient à l'application des nouveaux pourcentages normalisés de postes vacants.

Autres dépenses de personnel

- 6.23 Les ressources prévues à cette rubrique (15 500 dollars) doivent permettre de rémunérer les heures supplémentaires nécessaires pour aider le Tribunal à rattraper le retard pris dans l'examen des affaires, et le personnel temporaire recruté pour assurer le service des sessions du Tribunal au Siège.

Émoluments de non-fonctionnaires

- 6.24 Le montant prévu (46 000 dollars) représente les honoraires des membres du Tribunal, aux taux fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/218.

Consultants et experts

- 6.25 Les ressources demandées (40 300 dollars) permettront au Secrétaire exécutif de continuer à actualiser par des volumes nouveaux la jurisprudence du Tribunal, et de faire établir et publier les *Jugements du Tribunal administratif des Nations Unies*.

Voyages

- 6.26 Le montant prévu (464 100 dollars) est destiné à couvrir les frais de participation des sept membres du Tribunal administratif à deux sessions devant se tenir à New York et à deux autres devant se tenir à Genève, et les frais de voyage de quatre fonctionnaires devant assurer le service de deux réunions à Genève.

Services contractuels

- 6.27 Les ressources prévues à cette rubrique (100 700 dollars) doivent permettre de couvrir les frais d'impression à l'extérieur, en anglais et en français, des volumes XIII et XIV des *Jugements du Tribunal administratif* (40 400 dollars); ainsi que l'achat et la location de bases de données et les frais d'utilisation de l'index informatisé de la jurisprudence des Tribunaux administratifs des Nations Unies et de l'OIT (LEXIS) (60 300 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- 6.28 Les ressources prévues (2 800 dollars) sont destinées à la maintenance du matériel de bureautique.

Matériel

- 6.29 Le montant prévu (6 100 dollars) doit permettre d'acheter du matériel de bureautique.

B. Programme de travail

Sous-programme 1 Direction, gestion et coordination générales des services de conseils et autres services juridiques assurés pour l'ensemble des Nations Unies

Tableau 6.8

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 270,4	2 549,2	142,6	5,5	2 691,8	169,1	2 860,9
Autres dépenses de personnel	12,9	—	—	—	—	—	—
Consultants et experts	—	—	40,3	—	40,3	2,4	42,7
Voyages	31,1	52,7	12,6	23,9	65,3	4,0	69,3
Services contractuels	8,0	0,1	(0,1)	(100,0)	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	113,8	24,0	(2,8)	(11,6)	21,2	1,2	22,4
Frais de représentation	1,6	6,6	(0,6)	(9,0)	6,0	0,4	6,4
Fournitures et accessoires	3,6	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	32,5	17,8	14,8	83,1	32,6	1,9	34,5
Total	3 473,9	2 650,4	206,8	7,8	2 857,2	179,0	3 036,2

2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999
				Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	706,4	783,7	i) Des organismes des Nations Unies	
	—	—	Appui à des structures administratives	728,6
			extrabudgétaires	
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	699,2	—	Fonds d'affectation spéciale des la	
			Commission d'experts créée par la	
			résolution 780 (1992) du Conseil de	
			sécurité	—
			Fonds spécial d'aide pour le règlement	
			des différends entre États par la voie	
			judiciaire, devant la Cour	
			internationale de Justice	—
	—	500,0		
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	1 405,6	1 283,7		728,6
Total 1) et 2)	4 879,5	3 934,1		3 764,8

Tableau 6.9

Postes nécessaires

Unité administrative : Bureau du Conseiller juridique

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	—	1	—	—	1	—	1	1
D-1	2	1	—	—	—	1	2	2
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	2	2	—	—	1	1	3	3
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	8	8	—	—	2	2	10	10
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	5	5	—	—	2	2	7	7
Total	6	6	—	—	2	2	8	8
Total général	14	14	—	—	4^a	4^a	18	18

^a Postes imputés sur les fonds affectés aux structures administratives à financement extrabudgétaire.

- 6.30 Le Bureau du Conseiller juridique est responsable de l'exécution du sous-programme, puisque c'est lui qui dirige, supervise et gère l'ensemble des activités relevant du présent chapitre.
- 6.31 Les activités, comme toujours, concernent essentiellement l'aspect juridique des actes des principaux organes directeurs de l'ONU (en particulier les opérations de paix, les missions et les activités politiques) et les missions de bons offices du Secrétaire général. À ce travail d'élaboration des assises juridiques de l'action internationale de paix menée par l'ONU s'ajoutent l'interprétation de la Charte et des résolutions et règlements de l'Organisation et tout ce qui concerne les accords internationaux et le droit international public, plus particulièrement considéré dans ses dispositions régissant l'usage de la force et la responsabilité pénale et à l'égard de tiers.
- 6.32 Le sous-programme comporte également des services de conseil et autres services juridiques aux organes (principaux et subsidiaires) de l'ONU, y compris lors de leurs conférences, pour tout ce qui concerne les questions statutaires et de procédure et les pouvoirs des représentants.
- 6.33 Le Bureau conseillera aussi l'ONU sur la bonne application des résolutions, décisions, règles et règlements concernant l'administration des tribunaux internationaux établis respectivement pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda.
- 6.34 Enfin, le Bureau aura à négocier et mettre au point les accords conclus au nom de l'ONU ou de ses organes subsidiaires, y compris les entités financées à part, et à établir les modalités institutionnelles et juridiques de la collaboration avec les autres organismes intergouvernementaux, et les dispositions juridiques régissant le statut, les activités et les privilèges et immunités des bureaux des Nations Unies établis dans les pays.

Activités

6.35 Le Bureau devra accomplir les tâches suivantes :

a) *Activités de fond*

i) *Maintien de la paix et de la sécurité internationales, missions mandatées par le Secrétaire général (missions de bons offices, d'enquête et autres missions spéciales, y compris opérations de secours d'urgence et d'aide humanitaire)*

- a. Veiller à l'établissement d'un régime et d'un mandat juridiques appropriés pour toutes les opérations et missions visées à cette rubrique;
- b. Négocier avec les parties intéressées les instruments juridiques donnant corps à ces régimes et mandats, notamment les accords sur le statut des forces et des missions, les accords avec les États fournisseurs et les accords de coopération avec les organisations régionales;
- c. Conseiller sur les points juridiques les unités administratives du Siège responsables d'opérations, les bureaux extérieurs et les juristes ou attachés de liaison en mission sur le terrain;
- d. Effectuer des tâches, entre autres, l'établissement de rapports et d'analyses demandés par le Conseil de sécurité ou ses organes subsidiaires et se rapportant à l'action internationale de paix;
- e. Conseiller le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires sur les ramifications juridiques des résolutions et décisions intéressant la paix internationale et sur l'application de ces dispositions;

ii) *Règlement des différends*

- a. Assurer la liaison avec la Cour internationale de Justice et remplir les fonctions que le Statut de la Cour assigne au Secrétaire général, notamment la préparation de mémoires et les notifications concernant les procédures judiciaires;
- b. Représenter le Secrétaire général dans des procédures judiciaires, notamment devant la Cour internationale de Justice;
- c. Représenter l'ONU dans des négociations ou d'autres procédures de règlement de différends relevant du droit international public et auxquels elle est partie;
- d. Faire des analyses de droit international public et de certains litiges juridiques pour le compte du Secrétaire général ou d'organes de l'ONU et répondre aux demandes des gouvernements sur des questions de droit international public;

iii) *Promotion d'instruments juridiques*

- a. Préparer, négocier et mettre au point les accords internationaux et actes constitutifs et autres requis pour que l'ONU et ses organes, notamment le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, puissent réaliser des opérations ou autres activités en coopération avec d'autres organismes internationaux ou des gouvernements;
- b. Faire prévaloir les Articles 104 et 105 de la Charte, la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, les accords de siège conclus avec les pays hôtes et divers autres instruments juridiques, et veiller à ce que ces dispositions soient respectées;

b) *Service des organes intergouvernementaux et des organes d'experts*

i) *Services de fond*

- a. Représenter le Secrétaire général et le Conseiller juridique aux réunions organisées par l'ONU ou sous l'égide de gouvernements ou d'organismes internationaux;

- b. Établir des avis, études et analyses concernant des questions de droit international public ou le statut et le champ de participation de membres et observateurs d'organes de l'ONU;
 - c. Traiter les questions concernant la représentation à l'ONU et aux réunions qu'elle organise et les pouvoirs des représentants;
 - d. Remplir les fonctions que le Statut de la Cour internationale de Justice assigne au Secrétaire général en ce qui concerne les élections (ordinaires et occasionnelles) des juges de la Cour par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité;
- ii) *Services techniques*
- a. Conseiller (oralement ou par écrit) sur l'interprétation et l'application du règlement intérieur des organes (principaux et subsidiaires) de l'ONU, y compris le règlement intérieur des réunions et des organes préparatoires de celle-ci;
 - b. Conseiller (oralement ou par écrit) le Conseil de sécurité sur l'interprétation et l'application du Statut et du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal international pour le Rwanda;
 - c. Étudier et établir les projets de règlement intérieur des organes et conférences des Nations Unies;
 - d. Superviser l'organisation générale et la tenue des élections dans les organes (principaux et subsidiaires) des Nations Unies, y compris les tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda;
- iii) *Autres services*
- a. Assurer le secrétariat des organes traitant de questions qui relèvent précisément de la compétence du Conseiller juridique, par exemple la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale, le Comité des relations avec le pays hôte ou, le cas échéant, les groupes de travail spéciaux de la Sixième Commission;
 - b. Préparer des notes et des déclarations pour les présidents d'organes, aider les bureaux d'organes à organiser leurs travaux, analyser et clarifier les questions juridiques qui se posent, établir des rapports et documents divers;
- c) *Coopération internationale, liaison et coordination interinstitutions*
- i) *Coopération internationale*
- a. Émettre des avis juridiques sur l'interprétation et l'application de la Charte des Nations Unies et d'autres actes constitutifs, de traités et accords multilatéraux ou bilatéraux et des résolutions, décisions, règles et règlements de l'ONU, ainsi que sur des questions générales de droit international public, afin que la pratique du droit soit uniforme et cohérente;
 - b. Émettre des avis sur les questions des privilèges et immunités et de statut que soulèvent les activités que l'ONU ou ses organes, notamment le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, réalisent dans des pays, et sur la relation juridique de l'Organisation avec les États Membres ou États observateurs et les entités intergouvernementales et régionales;
- ii) *Liaison et coordination interinstitutions*
- a. Coordonner les activités interdépartementales, assurer la liaison avec les organes de l'ONU traitant de questions juridiques, les bureaux extérieurs et les conseillers ou attachés de liaison juridiques en mission sur le terrain ou affectés à d'autres services du Secrétariat;
 - b. Coopérer avec les institutions spécialisées, en coordonnant les dispositions générales d'organisation, et autres organismes internationaux ou nationaux sur les sujets d'intérêt commun;

- c. Organiser les réunions avec les conseillers et attachés de liaison juridiques des Nations Unies et assurer la représentation à ces réunions;
- d) *Coopération technique*
 - i) *Services consultatifs assurés à la demande des gouvernements*
 - a. Aider les États, notamment au moyen du Fonds d'affectation spéciale créé à cette fin, à régler leurs différends par la voie judiciaire, devant la Cour internationale de Justice, et pour cela étudier l'application du Statut de la Cour, assurer le service du Comité d'experts et présenter des rapports au Secrétaire général et à l'Assemblée générale;
 - b. Rédiger des analyses sur des questions de droit international public et des différends à la demande des gouvernements ou de leurs missions;
 - ii) *Formation de groupe (séminaires, ateliers, bourses)*
 - a. Participer, notamment en présentant des communications, à des réunions organisées sous les auspices d'organes des Nations Unies, de gouvernements, d'associations professionnelles ou d'organisations internationales et traitant de questions juridiques d'actualité ou statutaires ayant un rapport avec les fonctions de l'ONU;
 - b. Assurer le concours de spécialistes et de conseillers techniques pour les cours de formation organisés à l'intention des diplomates, par des gouvernements ou des organismes internationaux sur des sujets relevant de la compétence du Bureau;
 - iii) *Diffusion et meilleure connaissance du droit international*

Rédiger des analyses de droit international public à la demande d'organismes internationaux ou régionaux, d'établissements universitaires et du public.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.36 Le montant prévu (2 691 800 dollars) permettrait de conserver huit postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et six postes d'agent des services généraux (voir tableau 6.9 ci-dessus). L'augmentation de 142 600 dollars résulte à la fois de l'application des nouveaux taux uniformes de vacance et d'un reclassement qu'il est proposé d'opérer comme suit : le poste de directeur et adjoint du Conseiller juridique étant actuellement financé à l'aide de fonds extrabudgétaires, on rectifierait cette anomalie en reclassant à ce niveau D-2 un poste D-1 du budget ordinaire, cette dernière catégorie de financement convenant mieux aux fonctions considérées. En contrepartie, on ramènerait à D-1 le poste extrabudgétaire D-2 actuel.

Consultants et experts

- 6.37 Le montant prévu (40 300 dollars) permettra au Bureau d'assurer les services qui pourraient lui être inopinément demandés dans le cadre de travaux intergouvernementaux.

Voyages

- 6.38 Le montant prévu (65 300 dollars) représente les frais de déplacement du Conseiller juridique et d'autres hauts fonctionnaires du Bureau lorsqu'ils se rendront, à la demande du Secrétaire général, pour consultation auprès de commissions régionales, d'institutions spécialisées ou autres organismes intergouvernementaux, à des réunions de l'ONU en dehors du Siège ou sur les lieux de missions de paix.

Frais généraux de fonctionnement

- 6.39 Le montant prévu (21 200 dollars) représente l'entretien du matériel informatique de bureau.

Frais de représentation

- 6.40 Le montant prévu (6 000 dollars) représente le coût des réceptions officielles.

Mobilier et matériel

- 6.41 Le montant prévu (32 600 dollars) doit permettre d'acheter de quoi remplacer du matériel informatique de bureau et des logiciels.

**Sous-programme 2
Services juridiques généraux fournis
aux organes et aux programmes
de l'Organisation des Nations Unies**

Tableau 6.10

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	2 414,3	3 226,0	241,9	7,4	3 467,9	227,7	3 695,6
Autres dépenses de personnel	35,0	30,4	(8,2)	(26,9)	22,2	1,3	23,5
Consultants et experts	—	49,2	0,9	1,8	50,1	3,0	53,1
Voyages	15,8	8,4	3,6	42,8	12,0	0,7	12,7
Services contractuels	94,9	100,7	32,2	31,9	132,9	7,9	140,8
Frais généraux de fonctionnement	6,3	25,5	2,6	10,1	28,1	1,8	29,9
Fournitures et accessoires	12,5	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	40,9	31,9	31,5	98,7	63,4	3,8	67,2
Total	2 619,7	3 472,1	304,5	8,7	3 776,6	246,2	4 022,8

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1998-1999</i>
				<i>Montant estimatif</i>
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
			Appui à des structures administratives	
	1 067,0	1 399,0	financées par des fonds	
			extrabudgétaires	2 001,4
	360,6	688,4	ii) Des programmes extrabudgétaires :	
			Opérations de maintien de la paix	768,3
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	1 427,6	2 087,4		2 769,7
Total 1) et 2)	4 047,3	5 559,5		6 792,5

Tableau 6.11

Postes nécessaires
Unité administrative : Division des questions juridiques générales

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	1	1	2	2
P-5	4	4	—	—	2	3	6	7
P-4/3	6	6	—	—	3	4	9	10
P-2/1	—	—	—	—	2	2	2	2
Total	12	12	—	—	8	10	20	22
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	5	6	—	—	4	4	9	10
Total	5	6	—	—	4	4	9	10
Total général	17	18	—	—	12^a	14^b	29	32

^a Neuf de ces 12 postes sont financés au titre de l'appui aux structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires (1 D-1, 1 P-5, 1 P-3, 2 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux), les trois autres postes étant financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (1 P-5, 1 P-4, et 1 P-3).

^b Neuf de ces 14 postes sont financés au titre de l'appui aux structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires (1 D-1, 1 P-5, 1 P-3, 2 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux), les cinq autres postes étant financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (2 P-5, 2 P-4 et 1 P-3).

- 6.42 Le sous-programme sera mis en oeuvre par la Division des questions juridiques générales.
- 6.43 Il a pour objet de fournir une large gamme de services juridiques et une aide juridique à l'appui des opérations et des activités de l'Organisation [unités administratives du Secrétariat au Siège, offices des Nations Unies, missions de maintien de la paix et d'observation et missions humanitaires, organes subsidiaires des Nations Unies qui disposent de leur propre administration et de leur propre budget (tels que le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP)] afin d'en assurer l'efficacité ainsi que de minimiser les risques de pertes financières et la responsabilité financière de l'Organisation et d'assurer la bonne application de ses résolutions, règles et règlements et instructions administratives.
- 6.44 Aux fins de la bonne administration de tous les services juridiques dont l'Organisation a besoin et de toutes les affaires contentieuses découlant de son fonctionnement, les activités de la Division ont été divisées en quatre catégories ou groupes : a) administration et gestion; b) négociation de contrats et passation de marchés; c) appui institutionnel; et d) appui aux opérations de maintien de la paix.
- 6.45 Au cours de l'exercice biennal, la Division s'attachera surtout à :
- Appuyer la mise en oeuvre du nouveau code de conduite pour les fonctionnaires des Nations Unies et aider l'Organisation à élaborer et à mettre en oeuvre des propositions de réforme de son fonctionnement;
 - Aider l'Organisation à mettre en oeuvre des propositions de réforme de ses modalités de passation de marchés de biens et services;

- c) Aider les organes subsidiaires disposant d'un budget qui leur est propre à formuler et à appliquer les principes d'action appelés à régir l'exécution nationale de leurs projets et programmes d'aide au développement et fournir des services juridiques à l'ONU et à ses organes subsidiaires pour leurs activités génératrices de revenus et en ce qui concerne l'utilisation du nom et de l'emblème de l'ONU;
 - d) Établir, en collaboration avec le Bureau du Conseiller juridique, une étude sur le plafonnement des responsabilités financières des opérations de maintien de la paix;
 - e) Aider l'Organisation à liquider les comptes d'opérations de maintien de la paix, c'est-à-dire notamment à écouler les actifs de ces opérations et à donner la suite voulue aux revendications des États et des entités privées y relatives.
- 6.46 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, cinq postes d'administrateur et quatre postes d'agent des services généraux de la Division seraient financés au titre de l'appui aux structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires et cinq postes d'administrateur seraient financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Afin de pouvoir répondre comme il convient aux besoins nombreux et variés de l'Organisation concernant les services juridiques fournis au titre du sous-programme, qui exigent une large gamme de prestations spécialisées, tous les juristes de la Division sont considérés comme en faisant partie intégrante, que leurs postes soient financés par le budget ordinaire de l'Organisation, par les contributions au maintien de la paix ou par d'autres ressources extrabudgétaires. Les fonctionnaires de la Division chargés des questions liées à l'un des quatre groupes susmentionnés sont censés consacrer jusqu'à 50 % de leur temps aux autres groupes, selon que de besoins.

Activités

- 6.47 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, la Division entreprendra les activités ci-après :
- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux groupes d'experts.* Services de liaison du Siège à l'intention du secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
 - b) *Autres activités de fond*
 - i) En consultation avec le Bureau du Conseiller juridique, fourniture d'une assistance concernant les accords passés avec les États Membres qui fournissent des contingents ainsi que des fournitures et du matériel aux fins des missions, opérations et activités de maintien de la paix, d'observation, d'aide humanitaire, de bons offices, de secours d'urgence et autres de l'Organisation;
 - ii) Fourniture d'une assistance concernant la passation des marchés de fournitures et services nécessaires à ces missions, opérations et activités relativement :
 - a. Aux arrangements concernant les transports aériens et maritimes et les questions connexes;
 - b. Aux contrats de fourniture de matériel, de fournitures et autres éléments d'appui logistique et aux contrats de construction;
 - c. Aux contrats de déminage et autres opérations analogues;
 - d. Aux accords de cession des actifs d'une mission dont le mandat vient à expiration;
 - e. Au règlement des différends portant sur des contrats et des biens immobiliers et aux demandes d'indemnisation pour dégâts matériels, blessure et décès;
 - f. À la représentation de l'Organisation devant des instances judiciaires et arbitrales;
 - iii) Fourniture de conseils concernant les dispositions statutaires (règles et règlements, manuel d'administration des unités administratives et opérationnelles hors Siège, etc.) régissant les activités du personnel participant aux missions, opérations et activités susmentionnées;

- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) *En consultation avec le Bureau du Conseiller juridique, fourniture d'un appui au Secrétariat et aux organes subsidiaires de l'ONU disposant d'un budget qui leur est propre relativement aux accords de base régissant les activités opérationnelles d'aide au développement, au moyen :*
 - a. D'une assistance concernant les modalités institutionnelles et juridiques de coopération avec les institutions spécialisées de l'Organisation, les gouvernements et autres entités participant à la mise en oeuvre des activités, programmes et projets de développement;
 - b. De l'établissement d'accords types portant création de bureaux hors Siège;
 - ii) *Fourniture d'un appui aux activités opérationnelles d'aide au développement du Secrétariat et des organes subsidiaires disposant d'un budget qui leur est propre en ce qui concerne en particulier :*
 - a. Les accords contractuels, commerciaux et autres, touchant notamment le personnel et l'assistance technique;
 - b. Les accords avec les entités susceptibles d'assurer la gestion financière des prêts et subventions consentis par les gouvernements, les banques régionales et internationales et d'autres institutions financières;
 - c. Le règlement des différends et litiges auxquels les activités opérationnelles du Secrétariat et des organes subsidiaires susmentionnés peuvent donner lieu;
 - d. Les appels de fonds des organes subsidiaires de l'ONU disposant d'un budget qui leur est propre;
 - e. La représentation de l'Organisation devant des instances judiciaires et arbitrales;
- d) *Services d'appui administratif*
- i) *Fourniture d'un appui à toutes les unités administratives du Secrétariat concernant toute la gamme des activités financières de l'Organisation et, en particulier :*
 - a. Les politiques et procédures financières de l'Organisation;
 - b. Les opérations et activités de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et, notamment, les arrangements pour les services de garde de ses avoirs et les placements qu'elle réalise dans le monde;
 - c. Le règlement à des tiers de créances nées de fautes non contractuelles, au titre des programmes d'assurance responsabilité commerciale et des programmes d'auto-assurance de l'Organisation;
 - d. La représentation de l'Organisation devant des instances judiciaires et arbitrales;
 - ii) *Appui à la gestion des ressources humaines et à l'administration de la justice concernant notamment :*
 - a. Les questions de personnel;
 - b. La révision du Statut et du Règlement du personnel;
 - c. La représentation du Secrétaire général dans le cadre d'affaires relevant du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - iii) *Appui aux activités d'achat et de gestion de biens et autres activités commerciales de l'Organisation concernant en particulier :*
 - a. Les politiques et les procédures de passation de marché;
 - b. Les dossiers d'appels d'offre et les contrats d'achat de biens, services et fournitures;
 - c. Les contrats d'édition avec des services de presse et des maisons d'édition;

- d. Les questions relatives à la propriété intellectuelle;
 - e. Les transactions et accords que l'Organisation et ses bureaux hors Siège doivent conclure concernant des biens immobiliers;
 - f. Les litiges commerciaux découlant des activités d'achat de l'Organisation;
 - g. La représentation de l'Organisation devant des instances judiciaires et arbitrales;
- iv) *Les conseils juridiques généraux concernant les opérations et activités du Bureau des services de contrôle interne et notamment :*
- a. L'interprétation du mandat du Bureau pour ce qui est, par exemple, des enquêtes à mener sur les fautes, les gaspillages de ressources et les abus d'autorité;
 - b. L'assistance à apporter à l'Organisation, en la représentant le cas échéant, lorsque des poursuites sont intentées contre elle aux fins de la restitution de biens ou de la réparation de dommages.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.48 Les ressources prévues (3 467 900 dollars) permettraient de continuer à financer 12 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 6 postes d'agent des services généraux, dont 1 poste supplémentaire d'agent des services généraux, qui serait redéployé du Bureau exécutif à la Division, pour qu'elle bénéficie de l'appui nécessaire. Leur augmentation (241 900 dollars) résulte de l'effet conjugué de l'application des nouveaux taux normalisés de vacance de postes et du redéploiement du poste d'agent des services généraux susmentionné.

Autres dépenses de personnel

- 6.49 Les ressources prévues (22 200 dollars) doivent permettre de continuer à engager des juristes à titre temporaire pendant les périodes de pointe, notamment pour faire face aux demandes imprévues émanant du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale (20 100 dollars), et de rémunérer les heures supplémentaires (2 100 dollars).

Consultants et experts

- 6.50 Les ressources demandées à cette rubrique (50 100 dollars) sont destinées à couvrir le coût des services de consultant nécessaires pour des activités pour lesquelles le Secrétariat ne dispose pas des compétences spécialisées voulues, concernant par exemple des transactions immobilières, des questions fiscales concernant des biens immobiliers ou des litiges commerciaux d'une grande complexité et des questions relatives à la propriété intellectuelle qui exigent l'interprétation de lois nationales ou une représentation devant des tribunaux nationaux ou des organes administratifs.

Voyages

- 6.51 Les ressources prévues (12 000 dollars) doivent permettre de financer les voyages nécessaires pour fournir des services et un appui juridiques dans d'autres lieux d'affectation aux fins de la négociation d'accords et du règlement de litiges, représenter l'Organisation dans le cadre de poursuites judiciaires, fournir les éléments d'information voulus aux consultants extérieurs concernant l'interprétation d'accords et le règlement de différends et représenter le Secrétaire général devant le Tribunal administratif des Nations Unies à ses sessions de Genève.

Services contractuels

- 6.52 Le montant prévu (132 900 dollars) permettrait de couvrir les frais d'abonnement et d'utilisation des bases de données WESTLAW et LEXIS, qui donnent accès à la documentation juridique de certains États et à la documentation juridique internationale ainsi qu'aux jugements du Tribunal administratif des Nations Unies.

Frais généraux de fonctionnement

- 6.53 Les ressources prévues (28 100 dollars) doivent permettre de couvrir les coûts d'entretien du matériel bureautique de la Division.

Fournitures et accessoires

- 6.54 Le montant prévu (63 400 dollars) doit permettre d'acheter du matériel de bureautique et de remplacer ou de moderniser le matériel informatique de la Division.

**Sous-programme 3
Développement progressif et codification
du droit international**

Tableau 6.12

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	3 011,0	3 595,2	231,5	6,4	3 826,7	249,2	4 075,9
Autres dépenses de personnel	35,8	5,3	1,5	28,3	6,8	0,4	7,2
Voyages	10,9	17,1	(1,1)	(6,4)	16,0	1,0	17,0
Services contractuels	136,0	27,0	199,6	739,2	226,6	13,5	240,1
Frais généraux de fonctionnement	10,4	21,0	8,5	40,4	29,5	1,8	31,3
Fournitures et accessoires	7,1	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	14,2	18,6	4,9	26,3	23,5	1,4	24,9
Subventions et contributions	376,4	324,3	12,6	3,8	336,9	20,1	357,0
Total	3 601,8	4 008,5	457,5	11,4	4 466,0	287,4	4 753,4

Tableau 6.12 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies Appui à des structures administratives et budgétaires	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires Opérations de maintien de la paix	—
			b) Activités de fond :	
	99,3	130,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Séminaire du droit international	130,0
	0,5	9,0	Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence commémorative Gilberto Amado	9,0
	—	50,0	Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés participant aux travaux du Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale et de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires qui se tiendra en 1998	50,0
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	99,8	189,0		189,0
Total 1) et 2)	3 701,6	4 197,5		4 942,4

Tableau 6.13

Postes nécessaires

Unité administrative : Division de la codification

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	6	6	—	—	—	—	6	6
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	14	14	—	—	—	—	14	14
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	7	7	—	—	—	—	7	7
Total	7	7	—	—	—	—	7	7
Total général	21	21	—	—	—	—	21	21

- 6.55 Ce sous-programme sera exécuté par la Division de la codification.
- 6.56 Les activités viseront : a) à promouvoir l'acceptation et le respect des principes du droit international et encourager le développement progressif et la codification du droit international; b) à encourager la diffusion et une compréhension plus large du droit international; et c) à appliquer les décisions prises par les organes et organes subsidiaires dans le domaine du droit international public.
- 6.57 Le premier objectif consiste à fournir un appui fonctionnel aux organes des Nations Unies qui s'occupent de droit international (notamment la Sixième Commission de l'Assemblée générale, la Commission du droit international, les conférences sur la codification et les comités spéciaux) pour les aider notamment à entreprendre des recherches et des études analytiques sur des thèmes relatifs au droit international, à mettre au point une documentation de base, à établir des rapports, ainsi qu'à conduire des débats, à élaborer des résolutions, décisions, amendements et propositions et à organiser des réunions et des consultations officielles.
- 6.58 En deuxième lieu, il s'agit de mettre en oeuvre, d'administrer et de suivre le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international et d'assurer l'élaboration et la parution des publications juridiques, notamment l'*Annuaire de la Commission du droit international*, l'*Annuaire juridique des Nations Unies*, la *Série législative*, le *Recueil des sentences arbitrales internationales des Nations Unies*, et les travaux des conférences sur la codification. On s'efforcera également de faire paraître ces publications sous forme électronique afin qu'elles puissent être diffusées plus largement auprès des délégations et du grand public.
- 6.59 Dans sa résolution 51/209, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de procéder rapidement à l'établissement et à la publication des *Suppléments au Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. La Division est chargée d'examiner les documents destinés à être incorporés dans cette publication. Il convient de noter toutefois que l'élaboration de ces documents incombait à six départements/bureaux distincts et que l'Assemblée générale partait du principe que l'établissement et la publication des *Suppléments* seraient assurés dans les limites des ressources existantes.
- 6.60 Le troisième objectif consiste à prendre les mesures d'application requises pour donner suite aux décisions prises par les organes et organes subsidiaires compétents dans le domaine du développement progressif et de la codification du droit international.
- 6.61 Les projets de texte établis par les organes juridiques susmentionnés serviront de base à l'élaboration par l'Assemblée générale ou par les conférences diplomatiques d'instruments juridiques, notamment de conventions, déclarations, résolutions ou directives, qui constituent des sources importantes du droit international.
- 6.62 Les publications énumérées plus haut sont normalement publiées tous les ans.
- 6.63 L'assistance fournie sous forme de bourses, de séminaires et de publications dans le cadre du sous-programme tiendra compte des besoins des pays en développement.

Activités

- 6.64 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, les activités ci-après seront entreprises :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
 - i) *Services fonctionnels nécessaires pour les réunions*
 - a. *Assemblée générale et organes subsidiaires spéciaux de la Sixième Commission*
 - i. Sixième Commission de l'Assemblée générale (deux sessions), (70 séances par session);
 - ii. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (deux sessions, 20 séances par session);

- iii. Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale (une session, 30 séances);
- iv. Comité spécial chargé d'élaborer des instruments juridiques pour la prévention des actes de terrorisme (une session, 30 séances);
- v. Comité consultatif du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (deux sessions, 20 séances par session);
- b. *Commission du droit international* (deux sessions, 84 séances par session);
- c. *Conférences diplomatiques*
 - i. Conférence sur la création d'une cour criminelle internationale (une ou deux sessions, quatre à six semaines de séances par session);
 - ii. Conférence internationale chargée d'examiner le projet d'articles adopté par la Commission du droit international sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens (une session, 30 séances);
- ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
 - a. *Sixième Commission de l'Assemblée générale*
 - i. Rapport sur la Décennie des Nations Unies pour le droit international (1999);
 - ii. Rapport sur la prise de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires (1998-1999);
 - iii. Rapport sur l'état des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés (1998-1999);
 - iv. Rapport sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (1998-1999);
 - v. Rapport sur la mise en oeuvre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (1998-1999);
 - vi. Rapports sur d'autres questions, demandés par l'Assemblée générale;
 - vii. Rapports de la Sixième Commission à l'Assemblée générale et fourniture d'une assistance au Rapporteur de la Sixième Commission;
 - b. *Commission du droit international*. Études analytiques et rapports sur les questions ci-après : réserves aux traités; succession d'États et impact sur la nationalité; protection diplomatique; et actes unilatéraux d'États;
 - c. *Organes subsidiaires de la Sixième Commission*
 - i. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. Établissement des études et documents nécessaires avant et pendant les sessions et des projets de rapport de la Commission; fourniture d'une assistance au Rapporteur;
 - ii. Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale. Établissement des études et documents nécessaires avant et pendant les sessions et des projets de rapport de la Commission; fourniture d'une assistance au Rapporteur;
 - iii. Comité spécial chargé d'élaborer des instruments juridiques pour la prévention des actes de terrorisme. Établissement des études et documents nécessaires avant et pendant les sessions; projets de rapport de la Commission; fourniture d'une assistance au Rapporteur;

- iv. Groupe de travail sur la Décennie des Nations Unies pour le droit international. Établissement des études et documents nécessaires avant et pendant les sessions;
 - v. Groupe de travail sur la mise en oeuvre des dispositions de la Charte relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions en vertu du chapitre VII de la Charte. Établissement des études et documents nécessaires pendant les sessions;
- b) *Autres activités de fond*
- i) *Promotion d'instruments juridiques appropriés, y compris l'établissement de directives et de normes*
 - a. Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation;
 - b. Convention sur la création d'une cour criminelle internationale;
 - c. Instruments juridiques pour la prévention des actes de terrorisme;
 - d. Programme d'activités de la dernière partie (1997-1999) de la Décennie des Nations Unies pour le droit international;
 - ii) *Publications périodiques*
 - a. *Annuaire de la Commission du droit international* (résolution 174/II). Volume II, partie I, 1996; volume II, partie II, 1996; volume I, 1997; volume II, partie I, 1997; volume II, partie II, 1997;
 - b. *Annuaire juridique des Nations Unies* (résolutions 814 (XVIII), 2479 (XXIII), 3006 (XXVII) et 35/29 de l'Assemblée générale). Volume de 1989, volume de 1995, index cumulatif, volume de 1996 et volume de 1997;
 - c. *Série législative* (résolution 174 (II) de l'Assemblée générale). Volumes 23 et 24;
 - d. *Recueil des sentences arbitrales des Nations Unies*. Volume XXII;
 - e. *Suppléments au Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*;
 - iii) *Publications non périodiques*. Travaux de la Conférence sur la création d'une cour criminelle internationale : volume I (comptes rendus analytiques); et volume II (propositions, rapports et autres documents);
 - iv) *Séminaires*. Formation de groupe, y compris séminaires, ateliers et bourses dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (résolution 50/43 de l'Assemblée générale);
 - iv) *Publications électroniques, et publications sur cassettes audio et vidéo*. Établissement sous forme électronique des documents suivants aux fins de leur diffusion sur Internet
 - a. *Annuaire juridique des Nations Unies* (chap. VI sur les avis juridiques);
 - b. *Résumés des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice*;
 - c. Page d'accueil hebdomadaire des Nations Unies;
 - d. Rapport de la Commission du droit international;
 - e. Création d'archives audio-visuelles en vue de la diffusion de cassettes audio et vidéo sur des questions relatives au droit international à des fins didactiques;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*. Relations extérieures
- i) Coordination, conformément au paragraphe 4 de la résolution 49/50 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1994, des activités entreprises dans le cadre de la Décennie des Nations Unies

du droit international par les organisations et institutions internationales oeuvrant dans le domaine du droit international;

- ii) Participation de fonctionnaires aux activités ayant trait au développement progressif et à la codification du droit international organisées sous les auspices d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.65 Les ressources prévues (3 826 700 dollars) couvrirait le coût du maintien de 14 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et de 7 postes d'agent des services généraux. L'accroissement des ressources (231 500 dollars) résulte de l'application de nouveaux taux de vacances de postes standard.

Autres dépenses de personnel

- 6.66 Un montant de 6 800 dollars est demandé pour couvrir le coût des heures supplémentaires de la Division de codification.

Voyages

- 6.67 Le montant prévu (16 000 dollars) couvrirait les frais de voyage du personnel participant à des réunions et à des conférences d'organes des Nations Unies et d'autres organes tenues hors Siège et à des réunions d'organismes régionaux avec lesquels la Commission du droit international entretient des relations officielles. Les réunions et conférences tenues hors Siège ont été prévues par l'Assemblée générale dans sa résolution relative au statut de la Commission (résolution 174 (II) du 21 novembre 1947).

Services contractuels

- 6.68 Le montant prévu (226 600 dollars) correspond aux travaux contractuels d'impression de deux volumes de l'*Annuaire juridique des Nations Unies*, de deux volumes de la *Série législative* et d'un volume du *Recueil des sentences arbitrales des Nations Unies*. L'impression de *Suppléments au Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* est également prévue.

Frais généraux de fonctionnement

- 6.69 Le montant prévu (29 500 dollars) permettra de couvrir les frais d'entretien du matériel de bureautique.

Mobilier et matériel

- 6.70 Un montant de 23 500 dollars est prévu pour financer l'achat de matériel de bureautique.

Subventions et contributions

- 6.71 Un montant de 336 900 dollars est prévu pour couvrir les frais de voyage et les allocations d'environ 32 boursiers originaires des pays en développement et des pays en transition dans le cadre du Programme ONU/UNITAR de bourses de perfectionnement en droit international à Genève.

Sous-programme 4

Droit de la mer et affaires maritimes

Tableau 6.14

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	7 075,9	5 987,6	(1 180,9)	(19,7)	4 806,7	312,0	5 118,7
Autres dépenses de personnel	37,8	0,1	3,9	—	4,0	0,2	4,2
Consultants et experts	104,4	202,9	(30,7)	(15,1)	172,2	10,4	182,6
Voyages	165,9	155,6	(52,4)	(33,6)	103,2	6,3	109,5
Services contractuels	3,7	29,3	25,1	85,6	54,4	3,3	57,7
Frais généraux de fonctionnement	587,4	0,4	41,7	—	42,1	2,5	44,6
Dépenses de représentation	1,8	—	—	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	49,2	16,5	—	—	16,5	0,9	17,4
Mobilier et matériel	145,8	200,8	(134,6)	(67,0)	66,2	3,9	70,1
Total	8 171,9	6 593,2	(1 327,9)	(20,1)	5 265,3	339,5	5 604,8

2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international : bourses d'études financées par la Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe	40,0
			Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux pays en développement : participation à la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs	—
			Compte spécial pour la Commission préparatoire de l'autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer relatif aux droits d'enregistrement des investisseurs pionniers	—
			c) Projets opérationnels	—
Total	222,3	33,0		40,0
Total 1) et 2)	8 394,2	6 626,2		5 644,8

Tableau 6.15

Postes nécessaires
Unité administrative : Division des affaires maritimes et du droit de la mer

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	3	2	—	—	—	—	3	2
P-5	6	4	—	—	—	—	6	4
P-4/3	8	7	—	—	—	—	8	7
P-2/1	5	3	—	—	—	—	5	3
Total	23	17	—	—	—	—	23	17
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	13	10	—	—	—	—	13	10
Total	13	10	—	—	—	—	13	10
Total général	36	27	—	—	—	—	36	27

- 6.72 Le sous-programme sera exécuté par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer.
- 6.73 L'objectif général du sous-programme est de promouvoir la paix et la sécurité internationales en renforçant le régime juridique international applicable aux mers et aux océans établi par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. À cet effet, on s'emploiera surtout à promouvoir la Convention et les accords connexes en facilitant leur compréhension, leur acceptation aussi large que possible, leur mise en oeuvre effective et leur application uniforme et cohérente, et à aider les États à tirer pleinement profit du régime juridique international et à exercer les droits et s'acquitter des obligations qui en découlent.
- 6.74 Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, l'Assemblée générale a défini les activités devant être menées durant l'exercice biennal et sur le moyen terme dans ses résolutions 49/28 du 6 décembre 1994, 50/23 du 5 décembre 1995 et 51/34 du 10 décembre 1996. Conformément au mandat énoncé dans ces résolutions, on s'attachera à :
- Fournir de manière coordonnée aux États et aux organes intergouvernementaux des informations, des conseils et une assistance reposant sur l'examen, l'analyse et suivi des faits nouveaux intéressant le droit de la mer et les affaires maritimes, l'accent devant être mis sur la pratique des États, les décisions rendues par des instances judiciaires internationales, et les traités et autres instruments juridiques internationaux, ainsi que sur les questions économiques et techniques;
 - Fournir des services aux États : services de dépositaire, services consultatifs et services de formation pour les aider à appliquer la Convention et à créer ou renforcer les capacités et les infrastructures nécessaires pour prendre, aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial, les mesures qu'appelle la Convention;
 - Fournir un appui aux organismes des Nations Unies et à des organismes de l'extérieur afin que leurs activités dans le domaine maritime soient conformes au régime juridique international et afin de promouvoir une approche concertée de l'application de la Convention, en particulier au niveau de l'élaboration de nouveaux instruments juridiques et de programmes concernant des questions d'ordre maritime entrant dans leurs domaines de compétence respectifs;

- d) Assurer le service de la Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de la Commission des limites du plateau continental;
 - e) Faire rapport à l'Assemblée générale, à la Réunion des États parties et aux organisations internationales compétentes sur les faits nouveaux et les questions nouvelles intéressant le droit de la mer et les affaires maritimes.
- 6.75 Les activités prévues devraient contribuer à ce qu'un plus grand nombre d'États et d'entités deviennent Parties à la Convention et aux accords connexes; à l'élaboration d'instruments juridiques nationaux et internationaux concernant le droit de la mer et les affaires maritimes qui soient compatibles avec les dispositions de la Convention; à la délimitation pacifique de zones maritimes; et à l'élaboration, dans le secteur maritime, aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial, de projets et de programmes compatibles avec le régime juridique international. Il sera également procédé chaque année à l'examen et à l'évaluation des faits nouveaux intéressant le droit de la mer et les affaires maritimes, comme la communauté internationale l'a préconisé.

Activités

- 6.76 Les activités ci-après seront menées pendant l'exercice biennal 1998-1999 :
- a) *Service d'organes intergouvernementaux ou de groupes d'experts*
 - i) *Assemblée générale*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*
 - i. Faits nouveaux concernant l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et autres faits nouveaux et questions nouvelles intéressant les affaires maritimes et le droit de la mer (1998) (1999);
 - ii. Sujets d'actualité (1998) (1999);
 - iii. Faits nouveaux concernant l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs (1999);
 - iv. Pêche au filet dérivant; pêche non autorisée dans des zones relevant de la juridiction nationale; prises accessoires et rejets, et information coordonnée sur toutes les principales activités et tous les principaux instruments concernant la pêche (1999);
 - ii) *Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*
 - a. *Services fonctionnels*
 - i. Plénière (1998) : 40 séances;
 - ii. Plénière (1999) : 40 séances;
 - b. *Documentation à l'intention des organes délibérants*
 - i. Conformément à l'article 319 de la Convention, rapports sur les questions de caractère général qui ont surgi à propos de la Convention (1998) (1999);
 - ii. Rapports sur les travaux de la Commission des limites du plateau continental (1998) (1999);
 - iii. Questions prioritaires choisies par la Réunion des États parties (1998) (1999);
 - iv. Rapports de la Réunion des États parties sur ses huitième et neuvième sessions (1998);
 - v. Rapports de la Réunion des États parties sur ses dixième et onzième sessions (1999);
 - vi. Documents d'information et documents de séance, à la demande (1998) (1999);

- iii) *Commission des limites du plateau continental*
 - a. *Services fonctionnels*
 - i. Plénière et groupes de travail (1998), 60 séances;
 - ii. Plénière et groupes de travail (1999), 60 séances;
 - b. *Documentation à l'intention des organes délibérants*
 - i. Questions prioritaires choisies par la Commission (1998) (1999);
 - ii. Rapports de la Commission sur ses troisième, quatrième et cinquième sessions (1998);
 - iii. Rapports de la Commission sur ses sixième, septième et huitième sessions (1999);
 - iv. Documents d'information et documents de séance demandés par la Commission (1998) (1999);
 - c. *Autres services*
 - i. Groupes spéciaux d'experts. Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection du milieu marin (GESAMP); plénière (1998), une session; Groupe de travail (1998), une session; plénière (1999), une session; Groupe de travail (1999), une session; Aquatic Sciences and Fisheries Abstracts, Conseil consultatif; plénière (1998), une session; plénière (1999), une session;
 - ii. Réunion d'un groupe d'experts sur la délimitation des frontières maritimes (1998);
 - iii. Services de depositaire. Comme prévu par la Convention, prise en dépôt des cartes et des listes de coordonnées géographiques concernant les lignes de base et les limites des zones maritimes nationales communiquées par les États et gestion et développement du système d'enregistrement, et notamment du système cartographique; et prise de dispositions pour donner la publicité voulue à ces cartes et à ces listes;
- b) *Autres activités de fond*
 - i) *Promotion d'instruments juridiques.* Activités visant à favoriser l'acceptation universelle de la Convention et des accords connexes ainsi que leur mise en oeuvre effective et leur application uniforme et cohérente, à savoir notamment :
 - a. Suivre l'acceptation de la Convention et des accords connexes et diffuser des informations à ce sujet;
 - b. Recueillir, analyser et diffuser des informations sur la pratique des États, notamment les législations nationales et les traités bilatéraux et multilatéraux, ainsi que sur les décisions des instances judiciaires internationales, concernant le droit de la mer et les affaires maritimes;
 - c. Recueillir, analyser et diffuser des informations sur les pratiques de gestion intégrée des affaires maritimes nécessaires pour une mise en oeuvre effective de la Convention qui permette d'en tirer profit au maximum;
 - d. Exploiter une base de données spécialisée sur les limites du plateau continental comportant notamment les données scientifiques et techniques dans les domaines de la géologie, de la géophysique et de la géochimie marines et de l'hydrographie nécessaires à l'application des dispositions de la Convention relatives au plateau continental, et diffuser les informations correspondantes;
 - e. Fournir de manière coordonnée des informations et des avis sur la législation maritime et les politiques maritimes ainsi que sur les aspects économiques, techniques et scientifiques, et les aspects ayant trait à la gestion de la mise en oeuvre de la Convention et des accords connexes, par le biais notamment d'un système d'information centralisé;

- f. Fournir un appui pour l'élaboration de directives aux fins de l'application des dispositions de la Convention;
- ii) *Publications en série*
 - a. *Bulletin du droit de la mer* (1998 — trois numéros) (1999 - trois numéros);
 - b. *La pratique des États* (1998) (1999);
 - c. *Bibliography of the Law of the Sea* (1998) (1999);
 - d. Manuels. Tour d'horizon des pratiques de gestion nécessaires pour bien appliquer la Convention sur le droit de la mer (1998); délimitation des frontières maritimes (1999);
 - e. Rapports du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection du milieu marin (1998) (1999);
- iii) *Publications isolées*. Liste actualisée des traités multilatéraux concernant le droit de la mer et les affaires maritimes (1998);
- iv) *Communiqués de presse*. Réunions des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, sessions de la Commission des limites du plateau continental, remise de la bourse Hamilton Shirley Amerasinghe et autres manifestations (1998 — 12 communiqués de presse) (1999 — 12 communiqués de presse);
- v) *Supports techniques*
 - a. Développement du système automatisé d'information «Oceans and Law of the Sea»;
 - i. Page Web sur le droit de la mer et les affaires maritimes;
 - ii. Menu Gopher sur le droit de la mer;
 - iii. Produits et services d'information spécialisés informatisés sur l'état de la Convention et des accords connexes; les traités et autres instruments juridiques bilatéraux et multilatéraux; les législations nationales; les cartes et coordonnées géographiques des zones maritimes; les limites du plateau continental; et les profils maritimes nationaux;
 - b. Circulaire d'information sur le droit de la mer (1998 — deux numéros) (1999 — deux numéros);
 - c. Newsletter on Current Developments in the Law of the Sea and Ocean Affairs (1998 — trois numéros) (1999 — trois numéros);
 - d. Études spécialisées sur des questions concernant le droit de la mer et les affaires maritimes, en coopération avec des organisations internationales compétentes, notamment sur les questions suivantes :
 - i. Protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (1998);
 - ii. Biodiversité marine et côtière (1998);
 - iii. Zones maritimes fragiles et protégées (1999);
 - e. Notes de synthèse pour la publication mensuelle interinstitutions intitulée *Aquatic Sciences and Fisheries Abstracts* (1998 — trois séries) (1999 — trois séries);
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
 - i) *Participation aux activités d'organes intergouvernementaux*. Coopération avec des organes intergouvernementaux s'occupant du droit de la mer et des affaires maritimes : appui pour la fourniture de services fonctionnels à des réunions; contribution à l'élaboration de la documentation destinée aux organes délibérants; contribution aux activités et participation aux réunions d'organes tels que l'Autorité internationale des fonds marins, le Tribunal international du droit de la mer, le Conseil consultatif du droit de la mer, les conférences des parties à diverses conventions, comme la

Convention sur la diversité biologique, et d'organes régionaux et sous-régionaux, tels que l'Organisation pour la coopération en matière maritime dans l'océan Indien, la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, et la Commission permanente du Pacifique Sud;

- ii) *Participation aux activités d'organisations non gouvernementales.* Coopération avec des organisations non gouvernementales sur des questions ayant trait au droit de la mer et aux affaires maritimes et contribution aux activités et participation aux réunions de ces organisations;
- iii) *Participation aux activités de fonds, programmes et organismes des Nations Unies*
 - a. Fourniture d'un appui pour le service d'organes intergouvernementaux ou de groupes d'experts, et notamment d'une assistance pour le service fonctionnel de réunions; contribution à l'élaboration de la documentation destinée à des organes délibérants et élaboration d'études et de notes d'information sur des questions ayant trait au droit de la mer et aux affaires maritimes;
 - b. Recherche et analyse juridiques, et fourniture d'avis et de services juridiques sur le droit de la mer et les affaires maritimes à des unités administratives du Secrétariat et à des fonds, programmes et organismes des Nations Unies;
 - c. Services consultatifs à des fonds, programmes et organismes des Nations Unies sur les incidences des dispositions de la Convention pour les instruments juridiques et les programmes existants ou en projet dans les domaines de compétence desdits fonds, programmes et organismes;
 - d. Coopération interorganisations, sous la forme notamment d'une contribution et d'une participation aux activités et réunions d'organes intergouvernementaux, en particulier en vue du suivi du chapitre 17 d'Action 21 intitulé «Protection des océans et de toutes les mers — y compris les mers fermées et semi-fermées — et des zones côtières et protection, utilisation rationnelle et mise en valeur de leurs ressources biologiques», de la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, et du suivi de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et dans le cadre du Comité intersecrétariats des programmes scientifiques relatifs à l'océanographie;
- iv) *Participation aux activités du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires.* Coopération interorganisations, sous la forme notamment d'une participation aux réunions du Comité administratif de coordination (CAC) et du Sous-comité des océans et des zones côtières et d'une contribution aux activités de coordination menées dans le cadre du CAC et de son Sous-comité;
- d) *Services de conférence*
 - Services de bibliothèque.* Gestion et enrichissement de la collection d'ouvrages de référence spécialisés et de la base de données bibliographique sur le droit de la mer et les affaires maritimes;
- e) *Coopération technique*
 - i) *Services consultatifs aux États*
 - a. Sur des questions ayant trait à la ratification de la Convention et des accords connexes, à leur mise en oeuvre effective et à leur application uniforme et cohérente, et notamment sur les incidences de l'entrée en vigueur de la Convention compte tenu des droits et obligations qui en découlent pour les États;
 - b. Pour l'harmonisation des législations nationales avec les dispositions de la Convention et pour l'élaboration des règlements d'application;
 - c. Sur des questions devant permettre aux États de tirer pleinement parti des possibilités offertes par la Convention, notamment des questions économiques, techniques, scientifiques et environnementales;

- ii) *Formation de groupe*
 - a. Exécution et développement du programme de formation concernant le droit de la mer et les affaires maritimes et notamment du programme formation-mers-côtes (avec l'appui du PNUD);
 - i. Formation de concepteurs de cours (1998) (1999);
 - ii. Diversification des cours de formation (1998) (1999);
 - iii. Assistance pour le renforcement des établissements de formation nationaux;
 - b. Assistance à des séminaires/ateliers portant sur le droit de la mer et les affaires maritimes;
 - c. Réunions d'information périodiques ou ponctuelles concernant le droit de la mer;
- iii) *Bourses*. Octroi de la bourse d'études financée par la Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe (1998) (1999) et supervision du boursier (1998) (1999) dans le cadre du programme de bourses;
- iv) *Projets opérationnels*. Appui à des projets en coopération avec des organismes de financement et participation à des activités conjointes avec d'autres organisations et institutions internationales, s'il y a lieu.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.77 Les ressources prévues (4 806 700 dollars) serviraient à financer 17 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 10 postes d'agent des services généraux. Les activités liées à la mise en place de deux institutions autonomes créées par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ont été achevées durant l'exercice biennal 1996-1997. En outre, du fait de l'entrée en vigueur de la Convention, le programme de travail relevant du sous-programme a été restructuré de façon à faire porter l'essentiel des efforts sur les priorités définies par l'Assemblée générale en vue d'aider les États à appliquer la Convention et de donner une vue d'ensemble des faits nouveaux et des questions nouvelles intéressant les océans et le droit de la mer. La réduction du nombre de postes est imputable à ces deux facteurs.

Autres dépenses de personnel

- 6.78 Un montant de 4 000 dollars est prévu pour rémunérer les heures supplémentaires.

Consultants et experts

- 6.79 Les ressources prévues (172 200 dollars) sont destinées à financer les services de consultants ayant des compétences spécialisées non disponibles au Secrétariat pour l'élaboration d'une documentation sur des questions ayant trait à la délimitation des frontières maritimes, sur des aspects techniques du régime du plateau continental, et sur des aspects scientifiques de la protection du milieu marin, ainsi que pour obtenir des données, des informations et des compétences en matière de gestion aux fins de la mise en oeuvre effective de la Convention (98 900 dollars) et pour la réunion d'un groupe spécial d'experts sur la délimitation des frontières maritimes (73 300 dollars).

Voyages

- 6.80 Le montant prévu (103 200 dollars) servirait à financer les frais de voyage des fonctionnaires qui prendront part à des réunions d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations. La diminution d'un montant de 52 400 dollars s'explique par le fait que la Division a achevé ses travaux liés à la mise en place des institutions créées par la Convention.

Services contractuels

- 6.81 Le montant prévu (54 400 dollars) couvrirait le coût des publications en série et des publications isolées inscrites au programme de travail (29 300 dollars) ainsi que les frais d'abonnement pour la consultation de bases de données en ligne dans le domaine du droit de la mer et des affaires maritimes (25 100 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

6.82 Le montant prévu (42 100 dollars) est destiné à l'entretien du matériel de bureautique.

Fournitures et accessoires

6.83 Le montant prévu (16 500 dollars) servirait à enrichir la collection d'ouvrages de référence sur le droit de la mer qui constitue une source d'information centralisée à laquelle ont accès les États Membres, les universités, les praticiens du droit et d'autres utilisateurs.

Mobilier et matériel

6.84 Les ressources prévues (66 200 dollars) serviraient à l'achat de nouveau matériel de bureautique et au remplacement du matériel défectueux ou obsolète.

**Sous-programme 5
Harmonisation et unification progressives du droit
commercial international**

Tableau 6.16

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	3 050,7	3 026,4	199,2	6,5	3 226,6	26,0	3 251,6
Autres dépenses de personnel	8,2	8,8	—	—	8,8	0,2	9,0
Consultants et experts	39,1	110,3	70,3	63,7	180,6	2,9	183,5
Voyages	58,3	69,8	—	—	69,8	1,3	71,1
Frais généraux de fonctionnement	—	—	22,0	—	22,0	0,4	22,4
Mobilier et matériel	58,2	27,2	—	—	27,2	0,4	27,6
Total	3 214,5	3 242,5	291,5	8,9	3 534,0	31,2	3 565,2

Tableau 6.16 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	161,9	219,0	Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	220,0
	—	—	Fonds de contributions volontaires pour le financement des frais de voyage des représentants de pays en développement membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	10,0
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	161,9	219,0		230,0
Total 1) et 2)	3 376,4	3 461,5		3 795,2

Tableau 6.17

Postes nécessaires

Unité : Service du droit commercial international

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	7	7	—	—	—	—	7	7
Total	10	10	—	—	—	—	10	10
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	7	7	—	—	—	—	7	7
Total	7	7	—	—	—	—	7	7
Total général	17	17	—	—	—	—	17	17

6.85 L'exécution du sous-programme relève du Service du droit commercial international, qui assure le secrétariat de la CNUDCI.

6.86 Les objectifs du sous-programme sont les suivants : a) mettre au point des textes juridiques qui facilitent le commerce international ainsi que la négociation de transactions et encouragent l'adoption de saines pratiques; b) fournir une assistance juridique aux gouvernements; c) coordonner les travaux des organisations internationales actives dans le domaine du droit commercial; et d) promouvoir l'interprétation uniforme de textes harmonisés relatifs au droit commercial international.

6.87 Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme sera axé sur les éléments ci-après :

- a) Élaboration de textes juridiques (conventions, lois types, clauses types, règles et guides juridiques) portant sur les aspects juridiques du commerce électronique, le financement privé des projets d'infrastructure publique, l'amélioration des possibilités d'accès au crédit international grâce à l'utilisation de sûretés, la cession de créances et la coopération dans les affaires d'insolvabilité transnationale, le transport de marchandises par voie maritime, et les meilleurs moyens de régler les différends commerciaux internationaux, en tenant compte des besoins particuliers des pays en développement dans tous ces domaines (résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 8 c), en date du 17 décembre 1966, réaffirmée à plusieurs reprises par l'Assemblée);
- b) Assistance technique aux gouvernements pour la promulgation des textes de la CNUDCI (concernant par exemple le règlement des différends, la passation de marchés publics, le commerce électronique, les paiements internationaux); conseils à des organes non gouvernementaux tels que chambres de commerce et centres d'arbitrage sur l'élaboration de règles uniformes; établissement de projets de guides pour la promulgation des textes juridiques de la CNUDCI; formation des utilisateurs des instruments de la CNUDCI; assistance aux universités pour intégrer les textes de la CNUDCI à leurs programmes d'étude; assistance aux États pour répondre aux problèmes découlant de l'adoption des textes de la CNUDCI. Les demandes formulées par les gouvernements en ce qui concerne ces activités sont en augmentation constante étant donné la sensibilisation croissante aux travaux de la Commission, l'entrée en vigueur de ses divers instruments et, notamment, le besoin urgent de moderniser les lois sur le commerce dans les pays en développement et en transition;
- c) Coordination des activités des nombreuses organisations qui élaborent des textes sur le droit commercial international [résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 8 a)];
- d) Projet intitulé "Jurisprudence relative aux instruments de la CNUDCI (CLOUT)", consistant à : i) recueillir, en coopération avec des correspondants nationaux désignés par les gouvernements, les décisions des tribunaux ordinaires et des tribunaux arbitraux concernant les conventions et lois types de la Commission, ii) établir des sommaires de ces décisions, iii) les publier dans les langues de l'Organisation, iv) assurer une diffusion efficace des sommaires et décisions et (v) formuler, le cas échéant, des observations et établir des index ou des thésaurus sur les décisions.

Activités

6.88 Les activités ci-après seront mises en oeuvre au cours de l'exercice biennal 1998-1999 :

- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux : élaboration de textes juridiques*
 - i) *CNUDCI*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*
 - i. Documents officiels de l'Assemblée générale (résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 10) : rapport de la Commission sur les travaux de ses trente et unième et trente-deuxième sessions, qui se tiendront respectivement en 1998 et en 1999;
 - ii. Rapports à la CNUDCI (12 au plus) sur les travaux de ses groupes de travail intergouvernementaux; 8 rapports de fond sur des questions diverses devant être examinées par la Commission et sélectionnées par elle, un rapport annuel sur les projets de formation et d'assistance, sur l'état et la promotion des textes de la CNUDCI, sur la coordination des activités d'autres organisations et sur la bibliographie des ouvrages et articles relatifs aux activités de la Commission; et documents de séance (40 au plus) à établir lors des deux sessions de la CNUDCI (mandat : décisions annuelles de la Commission);
 - b. *Services fonctionnels*
 - i. Trois séances de la Sixième Commission de l'Assemblée générale (1998);
 - ii. Trois séances de la Sixième Commission de l'Assemblée générale (1999);

- iii. Trente séances de la CNUDCI (1998);
- iv. Trente séances réunions de la CNUDCI (1999);
- ii) *Groupe de travail sur le commerce électronique*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Quatre rapports de fond établis sur la demande du Groupe de travail; documents de séance (30 au plus) sur des thèmes examinés par le Groupe de travail;
 - b. *Services fonctionnels*. Soixante-quatre séances du Groupe de travail;
- iii) *Groupe de travail chargé d'étudier les pratiques en matière de contrats internationaux*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Quatre rapports de fond établis sur la demande du Groupe de travail; documents de séance (30 au plus) sur des thèmes examinés par le Groupe de travail;
 - b. *Services fonctionnels*. Soixante-quatre séances du Groupe de travail;
- iv) *Groupe de travail sur le financement privé de projets d'infrastructure*
 - a. *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Quatre rapports de fond établis sur la demande du Groupe de travail; documents de séance (30 au plus) sur des thèmes examinés par le Groupe de travail;
 - b. *Services fonctionnels*. Soixante-quatre du Groupe de travail;
- b) *Autres services fournis*
 - Réunions de groupes d'experts et travaux préparatoires connexes*
 - i) Réunions de groupes d'experts (48 au plus) chargés d'examiner les documents devant être présentés à la Commission et à ses groupes de travail;
 - ii) Préparation de la documentation de fond à examiner par les groupes d'experts (résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 11);
- c) *Autres activités de fond*
 - i) *Mise à jour de la base de données contenant les décisions des tribunaux ordinaires et des tribunaux arbitraux concernant les instruments de la CNUDCI* [Jurisprudence relative aux instruments de la CNUDCI (CLOUT)]. Publication des sommaires des décisions de ces instances et suivi de l'évolution et des tendances qui s'en dégagent quant à leurs pratiques (600 affaires jugées par les tribunaux ordinaires et arbitraux) (résolutions 2205 (XXI), sect. II, par. 8 d), 49/55 et 50/47 de l'Assemblée générale et document A/43/17, par. 98 à 109);
 - ii) *Publications périodiques*. Volume XXVIII (1997) et volume XXIX (1998) de l'Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (résolution 2502 (XXIV) de l'Assemblée générale, par. 8 et 9, et document A/7618, par. 161 à 167);
 - iii) *Publications isolées*
 - a. *Publications pour 1998*
 - i. Brochure sur la Convention des Nations Unies relative aux cessions de créances (conformément à la résolution de l'Assemblée générale devant être adoptée à la suite de l'élaboration de la version définitive de la Convention, ainsi qu'au document A/50/17, par. 374 à 381);
 - ii. Entrée en vigueur de la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (A/51/17, par. 238 à 243);

- iii. Réimpression de l'aide-mémoire sur l'organisation des procédures arbitrales; Règlement d'arbitrage de la CNUDCI; Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international; Convention des Nations Unies sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises et Convention sur les contrats de vente internationale de marchandises;
- b. *Publications pour 1999*
 - i. Jurisprudence relative à la loi d'arbitrage type de la CNUDCI (A/49/17, par. 202 à 207);
 - ii. Jurisprudence relative à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (A/49/17, par. 202 à 207);
 - iii. Règles uniformes sur les aspects juridiques du commerce électronique (A/51/17, par. 209 et 216 à 224);
 - iv. Guide juridique sur le financement privé des projets d'infrastructure (conformément à la résolution devant être adoptée par l'Assemblée générale à la suite de l'élaboration de la version définitive du Guide, ainsi qu'au document A/51/17, par. 225 à 230);
 - v. Réimpression du Règlement de conciliation de la CNUDCI, de la Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer, 1978 (Règles de Hambourg), de la Convention des Nations Unies sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux, et de la Loi type de la CNUDCI sur les virements internationaux;
- iv) *Conférences*. Conférences organisées à l'intention de groupes de praticiens du droit, d'universitaires et d'étudiants en droit à Vienne et dans d'autres villes, dans le cadre de programmes organisés par des associations professionnelles ou universitaires, ou des organisations non gouvernementales ou intergouvernementales (24 par an environ) [résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 8 e)];
- v) *Brochures*. Brochure d'information d'une dizaine de pages sur les activités de la CNUDCI [résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 8 e)];
- vi) *Manifestations spéciales*. Participation de fonctionnaires, en qualité de co-organisateur et animateurs, au concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis de Vienne (A/51/17, par. 271 et 272);
- vii) *Support techniques à l'intention des utilisateurs externes (système CLOUT)*. Base de données, accessible par Internet, rassemblant les décisions des tribunaux ordinaires et des tribunaux arbitraux traduites dans les six langues de l'Assemblée générale, et permettant des recherches en fonction de paramètres tels que : article de la convention, mots-clefs, pays d'origine, type de décision, année, etc. (A/51/17, par. 247);
- d) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*. Participation de fonctionnaires du Service à environ 50 réunions d'organes intergouvernementaux à l'intérieur ou à l'extérieur du système des Nations Unies afin de mener à bien la tâche confiée à la Commission quant à la coordination des activités des organisations chargées d'élaborer des textes sur le droit commercial international (résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 8 a), réaffirmée à plusieurs reprises par l'Assemblée);
- e) *Services de conférence. Services de bibliothèque*. Acquisitions pour la bibliothèque de droit de la CNUDCI et gestion de la bibliothèque. Du point de vue administratif, cette dernière fait partie intégrante du Service du droit commercial international. Bien que sa politique en matière d'achats et de gestion soit fondée sur les besoins du sous-programme, elle est également accessible aux universitaires invités, aux fonctionnaires ministériels de diverses régions du monde ainsi qu'à l'ensemble de la communauté internationale au Centre international de Vienne et aux milieux d'affaires, aux juristes et aux universitaires de Vienne;

- f) *Coopération technique*
- i) Trente-cinq missions, notamment dans des pays en développement et des pays en transition, organisées à l'intention de hauts fonctionnaires des divers pays afin de faire connaître les instruments établis par la CNUDCI, d'aider à la formulation d'une législation fondée sur des textes juridiques de la CNUDCI et de fournir des conseils sur l'application de textes non juridiques de la Commission;
 - ii) Trente séminaires sur les instruments établis par la CNUDCI afin de promouvoir les activités de cette dernière [résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 8 b) c) d) et e)].

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.89 Les ressources demandées (3 225 600 dollars) permettront de maintenir 10 postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et 7 postes d'agent des services généraux. L'accroissement des ressources (199 200 dollars) s'explique par l'application des nouveaux taux standard de vacance de postes.

Autres dépenses de personnel

- 6.90 Les ressources demandées (8 800 dollars) serviront à rémunérer les heures supplémentaires.

Consultants et experts

- 6.91 Les ressources prévues (180 600 dollars) permettront de s'assurer les services de consultants. Une somme de 86 400 dollars servira à couvrir les coûts liés à l'élaboration de deux rapports à présenter à la CNUDCI (l'un sur les pratiques en matière de contrats internationaux, l'autre sur les échanges de données informatisées) (6 900 dollars) et de rapports sur les documents de transport (18 100 dollars), à l'organisation de conférences lors de séminaires régionaux et nationaux sur la modernisation des lois commerciales à Cuba, au Viet Nam, en Chine et en Bolivie (5 500 dollars), à la mise à jour des banques de données électroniques de la bibliothèque de droit de la Commission (32 900 dollars), ainsi qu'à la création d'une base de données CLOUT sur Internet (23 000 dollars). En outre, un montant de 94 200 dollars est prévu pour permettre d'organiser six réunions de groupes d'experts chargés d'étudier diverses questions, notamment le commerce électronique, les pratiques en matière de contrats internationaux et le financement privé de projets d'infrastructure.

Voyages

- 6.92 Les ressources prévues (69 800 dollars) couvriront les frais de voyage des fonctionnaires qui assisteront à des réunions d'autres organisations ayant un rapport direct avec les travaux de la CNUDCI, celle-ci étant le principal organe chargé de coordonner les travaux des organisations internationales s'occupant du droit commercial international et de lancer ou de réaliser des activités conjointes, et leur participation à des réunions en vue de promouvoir l'adoption des instruments de la CNUDCI, ainsi qu'aux réunions d'autres organisations internationales dans le but de recueillir des informations spécialisées aux fins de l'élaboration des textes juridiques de la Commission.

Frais généraux de fonctionnement

- 6.93 Le montant prévu (22 000 dollars) permettra de couvrir le coût de l'entretien du matériel de bureautique.

Mobilier et matériel

- 6.94 Le montant prévu (27 200 dollars) permettra d'acheter de nouveaux micro-ordinateurs, des lecteurs de CD-ROM et des ordinateurs bloc-notes avec imprimantes pour utilisation lors de voyages.

Sous-programme 6

Garde, enregistrement et publication des traités

Tableau 6.18

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	4 045,0	4 083,1	1 202,2	29,4	5 285,3	338,8	5 624,1
Autres dépenses de personnel	349,2	272,1	(58,9)	(21,6)	213,2	12,7	225,9
Consultants et experts	59,8	248,0	(197,8)	(79,7)	50,2	3,1	53,3
Services contractuels	844,4	728,1	807,3	110,8	1 535,4	91,7	1 627,1
Frais généraux de fonctionnement	83,8	110,6	(27,9)	(25,2)	82,7	5,0	87,7
Fournitures et accessoires	9,1	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	463,1	515,7	(415,3)	(80,5)	100,4	6,0	106,4
Total	5 854,4	5 957,6	1 309,6	21,9	7 267,2	457,3	7 724,5

Tableau 6.19

Postes nécessaires

Unité administrative : Section des traités

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	5	8	—	—	—	—	5	8
P-2/1	4	5	—	—	—	—	4	5
Total	10	14	—	—	—	—	10	14
Agents des services généraux								
1re classe	6	11	—	—	—	—	6	11
Autres classes	15	11	—	—	—	—	15	11
Total	21	22	—	—	—	—	21	22
Total général	31	36	—	—	—	—	31	36

6.95 Ce sous-programme sera exécuté par la Section des traités.

6.96 Les activités décrites ci-après découlent des responsabilités qui incombent au Secrétariat en application de l'Article 102 de la Charte et de celles qui ont été confiées au Secrétaire général en sa qualité de dépositaire des traités multilatéraux. Elles comprennent également l'assistance que fournit la Section des traités dans le domaine du droit des traités.

- 6.97 Pendant l'exercice biennal, la Section continuera à assurer, en les améliorant, les services fournis à l'heure actuelle, y compris les conseils en matière de droit des traités; en outre, l'accent sera mis sur les éléments suivants :
- a) Poursuite des travaux visant à développer le nouveau système automatisé (opérations/base de données) à la Section des traités pour accélérer à tous les stades le traitement et la publication des traités;
 - b) Élimination de l'arriéré en ce qui concerne le *Relevé mensuel des traités*, tout en assurant l'accès à une version améliorée de cette publication sur Internet;
 - c) Élimination de l'arriéré en ce qui concerne les volumes du *Recueil des Traités* des Nations Unies et amélioration de l'accès à haut niveau au *Recueil* par voie électronique, y compris Internet;
 - d) Élimination de l'arriéré en ce qui concerne l'*Index cumulatif* du *Recueil des Traités* et informatisation de l'Index pour permettre sa consultation par voie électronique;
 - e) Maintien de la qualité des services fournis en ce qui concerne la publication *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, comme suite aux demandes émanant de missions et autres utilisateurs, présentées par correspondance ou sur Internet.
- 6.98 L'expansion de la communauté internationale depuis quelques années a contribué pour beaucoup à l'accroissement du nombre des traités et des activités en rapport avec ceux-ci, un nombre croissant de pays s'étant montrés désireux de devenir parties à des accords multilatéraux existants ou ayant conclu entre eux des traités. Étant donné qu'aux termes de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies, les traités et accords internationaux doivent être enregistrés au Secrétariat et publiés par lui, le volume de travail de la Section des traités s'en est trouvé considérablement accru. De plus, le nombre des demandes d'assistance concernant des questions ayant trait au droit des traités est allé en augmentant. Ces demandes ont pris des formes diverses telles que demandes officielles et officieuses émanant de ministères des affaires étrangères, de missions, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et d'autres entités, et ont porté sur une vaste gamme de questions juridiques ou techniques. Il a fallu par ailleurs consulter de plus en plus souvent les missions et les ministères des affaires étrangères dans le but d'obtenir des éclaircissements sur les informations communiquées touchant la participation à des traités multilatéraux ainsi que l'enregistrement et la publication de traités.
- 6.99 Pendant des années, les méthodes de travail de la Section n'ont guère évolué, malgré les progrès de l'informatique. Les informations faisaient l'objet de multiples vérifications et étaient enregistrées à plusieurs reprises à différentes étapes du traitement, puis il fallait demander des éclaircissements, etc. Les informations étaient essentiellement conservées sous forme imprimée, à l'aide de méthodes manuelles.
- 6.100 L'une des conséquences de cet état de choses a été le retard important avec lequel les activités prescrites et autres activités de la Section étaient exécutées. Il était certes donné suite sans délai aux demandes de conseils juridiques, mais un arriéré important s'est accumulé pour ce qui est de la publication du *Relevé mensuel des traités* (15 mois de retard), du *Recueil des Traités* des Nations Unies (huit années de retard) et de l'*Index cumulatif* du *Recueil des Traités* (14 années de retard).
- 6.101 Afin d'absorber cet arriéré, la Section a adopté une série de mesures qui visent principalement à mettre en place un système rationnel permettant l'enregistrement rapide des traités et, par voie de conséquence, leur publication rapide dans le *Recueil*. Grâce à cette stratégie, on compte absorber l'arriéré en trois ans environ en ce qui concerne le *Recueil des Traités* des Nations Unies, un peu plus rapidement pour le *Relevé mensuel des traités* et d'ici trois ans en ce qui concerne l'*Index cumulatif*.
- 6.102 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, un certain nombre de mesures ont été prises en vue d'atteindre ces objectifs. Un vaste programme d'informatisation et de formation a été entrepris à la Section des traités, à l'aide de crédits ouverts au budget de l'exercice 1996-1997. C'est ainsi que de nouveaux ordinateurs ont été mis à la disposition de 28 fonctionnaires de la Section. On a entrepris de mettre en place un nouveau système automatisé (opérations/base de données). Les travaux du Groupe de l'indexage et du Groupe des fonctions dépositaires ont été automatisés dans une très large mesure, ce qui s'est traduit par un accroissement sensible de la productivité. À partir de 1995, tous les fonctionnaires ont reçu une formation

avancée à l'informatique, y compris la gestion des bases de données. En outre, le personnel d'encadrement a été formé à la gestion et tous les fonctionnaires ont été formés au travail en équipe. Des consultations ont été organisées avec les autres services intéressés de l'Organisation, en particulier la Division de traduction et les services qui s'occupent des achats, afin de coordonner la production des volumes du *Recueil des Traités* et d'en accélérer la publication. Le réaménagement des locaux occupés par les agents des services généraux a été mené à bien à l'aide de crédits ouverts au budget de l'exercice biennal 1996-1997; l'amélioration du milieu de travail ne manquera pas d'avoir une influence positive sur le moral des fonctionnaires et leur productivité.

- 6.103 Le principal élément restant du programme d'informatisation est l'achèvement de la mise en place du nouveau système automatisé (opérations/base de données), qui permettra de relier l'ensemble des activités des différentes unités de la Section; ainsi, tout ce qui sera traité par une unité pourra être automatiquement et simultanément utilisé par les autres. Le budget de l'exercice biennal 1996-1997 prévoyait la mise en place rapide et complète d'un tel système, mais cela n'a pu être fait pendant l'année 1996, principalement du fait que les soumissions reçues des fournisseurs à la suite d'un appel d'offres n'étaient pas satisfaisantes. En 1997, il a été décidé de reporter le volet «déroulement des opérations» du plan initial et de concentrer les efforts sur la base de données, ce qui permettra d'atteindre tout de même, dans une large mesure, l'objectif fixé du fait que la Section pourra travailler plus rapidement.
- 6.104 Les innovations techniques en cours d'application contribueraient également à la réalisation de nouvelles économies. Lorsque le système complet (opérations/base de données) sera en place, les traités reçus aux fins d'enregistrement et de publication seront saisis électroniquement aux fins de traitement. Les parties qui sollicitent l'enregistrement des traités ont été par ailleurs invitées à soumettre les textes sur support électronique pour qu'ils puissent être traités plus efficacement, ce qui permettra de les publier plus rapidement. La Section s'efforce d'obtenir sur support électronique le texte des volumes du *Recueil des Traités* dont elle ne disposait pas sous cette forme, afin de pouvoir les saisir et en assurer l'accès sur Internet plus aisément. Cela permettra en outre d'accélérer les travaux d'impression. La Section cessera sous peu d'avoir recours à des services externes de composition et assurera la publication des traités par reprographie; elle aura aussi recours à la publication assistée par ordinateur, technique qu'utilisent d'ores et déjà le Groupe des fonctions dépositaires et le Groupe de l'indexage.
- 6.105 La publication *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général* peut être consultée sur Internet depuis novembre 1995 (2 500 consultations par semaine). De ce fait, les fonctionnaires de la Section ont été moins fréquemment sollicités par les missions et autres entités qui avaient besoin d'informations, d'où la réalisation d'économies par la Section et les utilisateurs; de plus, cette publication peut ainsi être mise facilement à la disposition d'un éventail d'utilisateurs plus large.
- 6.106 Un vaste programme accéléré a été entrepris pour absorber l'arriéré en ce qui concerne le *Recueil des Traités* des Nations Unies et l'*Index cumulatif* du *Recueil des Traités*. Des dépenses supplémentaires devront être engagées au cours de l'exercice biennal pour la composition et l'impression d'un nombre plus élevé de volumes du *Recueil des Traités* et au titre de l'impression seulement pour les volumes de l'*Index cumulatif*. Si l'on veut réellement absorber l'arriéré en ce qui concerne le *Recueil des Traités* et faire en sorte que les traités puissent être consultés sur Internet, comme le demandent instamment les États Membres, cet investissement ponctuel serait absolument nécessaire.
- 6.107 Mille cinq cents volumes imprimés du *Recueil des Traités* des Nations Unies ont déjà été transférés sur disques optiques et peuvent être consultés sur le réseau local. Ils pourront l'être sur Internet en 1997. Ceux qui ont été enregistrés mais n'ont pas encore été publiés (soit 300 volumes environ) seront également transférés sur disques optiques une fois publiés. On procède actuellement au transfert sur disques optiques des volumes de l'*Index cumulatif* du *Recueil des Traités* des Nations Unies et de ceux du *Recueil des Traités* de la Société des nations qui ont été publiés; ils seront ultérieurement disponibles sur Internet.
- 6.108 Un dispositif de recherches multiples est actuellement mis au point à partir du Système d'information sur les traités (SIT) et de l'*Index cumulatif* du *Recueil des Traités* des Nations Unies pour aider les utilisateurs de la version Internet du *Recueil des Traités*. Il permettra en outre à la Section d'économiser ses ressources tout en fournissant des services d'une qualité bien supérieure. (Des dépenses devront être engagées pour

le transfert et l'affinage des données du SIT, de sorte qu'elles puissent être consultées à l'aide de micro-ordinateurs, ainsi que pour la maintenance et la mise à jour de la version Internet du *Recueil des Traités* des Nations Unies et des documents connexes.)

- 6.109 Dans le cadre du processus de rationalisation et conformément aux objectifs visés par l'Organisation en matière de productivité, cinq fonctionnaires du Groupe des traités de la Section de la préparation de copie et de la correction d'épreuves (Bureau des services de conférence et services d'appui) seront transférés à la Section des traités. Étant donné que les intéressés travaillent exclusivement pour la Section des traités, ils devraient être intégrés à celle-ci (voir plus loin).

Activités

- 6.110 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, les activités ci-après seront entreprises :

a) *Activités de fond*

i) *Enregistrement de traités en application de l'Article 102 de la Charte*

- a. Enregistrement et traitement, comportant notamment l'analyse de leurs aspects juridiques, d'environ 5 000 nouveaux traités et accords internationaux et formalités consécutives concernant plus de 40 000 traités et accords internationaux déjà enregistrés ou classés et inscrits au répertoire du Secrétariat; fourniture d'informations aux États Membres, aux organisations internationales, au Secrétariat, aux organes des Nations Unies et autres entités sur l'état des traités enregistrés;
- b. Mise à jour de ces informations, qui sont mises à la disposition des utilisateurs par voie électronique (y compris sur Internet);
- c. Transfert de données du SIT, qui contient des informations conservées depuis 1946, notamment les documents enregistrés auprès de la Société des Nations, de sorte que l'on puisse y avoir accès à l'aide de micro-ordinateurs. Ces données seront introduites dans le nouveau système automatisé (opérations/base de données) aux fins de traitement pour publication et aux fins de la mise en place du dispositif de recherche sur Internet concernant le *Recueil des Traités* des Nations Unies;

ii) *Publication de traités en application de l'Article 102 de la Charte*

- a. Préparation des traités à publier dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, y compris l'analyse de leurs aspects juridiques; compilation de la documentation soumise par les parties demandant l'enregistrement des instruments et préparation des textes à traduire en anglais et/ou en français, au besoin; édition, y compris l'adjonction des éléments requis; établissement et exploitation d'une base de données détaillée concernant les éléments de référence inclus dans le *Recueil des Traités*;
- b. Mesures visant à faciliter le passage à la publication assistée par ordinateur, notamment en utilisant la documentation présentée sur support électronique; introduction de documents dans le système par balayage aux fins de traitement;
- c. Dispositions à prendre pour que les utilisateurs du *Recueil des Traités* des Nations Unies puissent y avoir accès par voie électronique, notamment par le réseau local et Internet;

iii) *Fonctions dépositaires*

- a. Garde de 475 traités multilatéraux et instruments connexes pour lesquels le Secrétaire général exerce les fonctions de dépositaire en vertu de leurs clauses finales; traitement et inscription au registre du Secrétariat d'environ 3 600 formalités au cours de l'exercice biennal et notifications correspondantes destinées aux États Membres et/ou aux gouvernements et organismes internationaux parties aux instruments, soit plus de 2 700 actes (signatures, ratifications, adhésions, successions, acceptations, déclarations, réserves) et 900 notifications de dépôt concernant les traités multilatéraux pour lesquels le Secrétaire général

- exerce les fonctions de dépositaire; fourniture d'informations sur l'état des traités multilatéraux aux organisations internationales, aux gouvernements, au Secrétariat, aux organes des Nations Unies et autres entités; établissement de copies certifiées conformes de traités multilatéraux à l'intention des gouvernements et des organisations intergouvernementales; rectifications à apporter à ces instruments le cas échéant;
- b. Exploitation et mise à jour quotidienne d'une base de données détaillée pour toutes les formalités de dépôt;
 - c. Actualisation périodique des informations affichées sur le réseau local et Internet;
 - d. Préparation du *Précis de la pratique du Secrétaire général dépositaire d'accords multilatéraux*;
- iv) *Fonction d'indexage*. Exploitation, actualisation et gestion de la base de données de l'*Index cumulatif* du *Recueil des Traités*; le nombre des traités couverts atteindra 15 000 à la fin de l'année 1997;
 - v) *Avis et services juridiques de caractère général*. Fourniture aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales, aux unités administratives du Secrétariat et autres entités, d'avis juridiques sur tous les aspects du droit des traités, des fonctions de dépositaire du Secrétaire général et de la pratique en matière d'enregistrement et de publication; préparation d'exposés et autres textes dont il sera donné lecture lors de séances publiques;
- b) *Autres activités de fond (publications)*
 - a. Préparation du texte et mise au point d'épreuves prêtes à la reproduction de la publication *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, situation au 31 décembre 1998 (ST/LEG/SER.E/14 et situation au 31 décembre 1999 (ST/LEG/SER.E/15); préparation du texte du *Précis de la pratique du Secrétaire général dépositaire d'accords multilatéraux*;
 - b. Préparation du texte et mise au point d'épreuves prêtes à la reproduction de 34 livraisons mensuelles bilingues (anglais et français) du *Relevé des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits au Répertoire du Secrétariat* (ST/LEG/SER.A/...);
 - c. Préparation du texte, aux fins de composition et d'impression (et ultérieurement de reprographie), de 140 volumes du *Recueil des Traités* des Nations Unies pendant l'exercice biennal. L'augmentation par rapport à l'exercice biennal précédent résulte de l'adoption d'un programme de travail conçu de façon à absorber l'arriéré;
 - d. Préparation des volumes imprimés du *Recueil des Traités* des Nations Unies ainsi que des traités soumis pour enregistrement et publication en vue de leur diffusion par voie électronique, notamment le réseau local et Internet;
 - e. Préparation de six volumes, établis et composés au Secrétariat, de l'*Index cumulatif* du *Recueil des Traités* des Nations Unies, portant sur les volumes 1401 à 1700 du *Recueil*. On envisage en outre la préparation d'une version de l'*Index* sur CD-ROM.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.111 Le montant prévu (5 285 300 dollars) permettrait de maintenir 10 postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et 21 postes d'agent des services généraux. L'accroissement des ressources (1 202 200 dollars) correspond à l'effet net de l'application de nouveaux taux standard de vacance de postes, au transfert de quatre postes d'administrateur et d'un poste d'agent des services généraux du Bureau des services de conférence et services d'appui et au reclassement de cinq postes d'agent des services généraux à la 1re classe vu la complexité et l'ampleur croissante des responsabilités, découlant de l'accroissement du nombre de traités à enregistrer et à publier.

Autres dépenses de personnel

- 6.112 Un montant de 213 200 dollars est prévu au titre du recrutement de personnel temporaire pour la correction des éléments de la base de données récemment convertie (201 200 dollars) et au titre des heures supplémentaires (12 000 dollars), pour la supervision des opérations de transfert des dossiers sur support électronique.

Consultants et experts

- 6.113 Un montant de 50 200 dollars est prévu pour des services de consultant liés au transfert de données du SIT en vue d'en assurer l'accès par micro-ordinateur.

Services contractuels

- 6.114 Le montant prévu (1 535 400 dollars) correspond au coût de travaux contractuels d'impression de 140 volumes du *Recueil des Traités* des Nations Unies et de 6 volumes de l'*Index cumulatif du Recueil des Traités* et de travaux contractuels de reliure de 4 volumes de la publication *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général* (1 505 900 dollars), ainsi qu'à l'achat et à la location du logiciel nécessaire pour exploiter le programme des *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général* (29 500 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- 6.115 Les ressources prévues (82 700 dollars) se répartissent comme suit : a) 40 500 dollars représentant la part appropriée du coût de l'exploitation de l'infrastructure technique du réseau local (y compris les serveurs centraux) au titre de services centraux de gestion tels que le courrier électronique, l'UNIX (pour le SIG) etc.; b) 42 200 dollars pour l'entretien du matériel de bureautique, y compris les micro-ordinateurs, deux serveurs, un chargeur automatique de disques optiques et un lecteur optique qui ont été achetés.

Mobilier et matériel

- 6.116 Un montant de 100 400 dollars est prévu pour l'achat et le remplacement de matériel de bureautique et pour les logiciels nécessaires à l'exploitation du système de déroulement des opérations relatives au SIT/réseau local.

C. Appui au programme

Tableau 6.20

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	—	963,4	89,6	9,3	1 053,0	67,6	1 120,6
Autres dépenses de personnel	—	62,6	45,1	72,0	107,7	6,3	114,0
Frais généraux de fonctionnement	—	83,6	48,3	57,7	131,9	7,9	139,8
Fournitures et accessoires	—	30,7	24,6	80,1	55,3	3,4	58,7
Mobilier et matériel	—	15,4	—	—	15,4	0,9	16,3
Total	—	1 155,7	207,6	17,9	1 363,3	86,1	1 449,4

Tableau 6.21

Postes nécessaires

Unité administrative : Service administratif

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	1	2	—	—	—	—	1	2
Total	2	3	—	—	—	—	2	3
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	5	4	—	—	—	—	5	4
Total	5	4	—	—	—	—	5	4
Total général	7	7	—	—	—	—	7	7

Activités

- 6.117 Depuis l'exercice biennal 1996-1997, le Service administratif constitue une unité administrative distincte de façon à pouvoir rassembler les ressources correspondant à l'ensemble des services d'appui au niveau du Département.
- 6.118 Le Service administratif fournit des services au Bureau des affaires juridiques pour l'administration du personnel ainsi qu'en matière budgétaire et financière, et pour la planification des ressources et l'utilisation des services communs; il fournit aussi un appui administratif aux organes directeurs et pour d'autres réunions internationales, selon les besoins.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.119 Le montant demandé (1 053 000 dollars) permettrait de maintenir deux postes d'administrateur et quatre postes d'agent des services généraux. Il est proposé de créer un poste P-3 afin de fournir des services communs au Bureau des affaires juridiques dans le domaine de l'analyse des systèmes, le titulaire étant chargé de responsabilités en ce qui concerne les systèmes d'information, la conception et la mise au point des bases de données et l'automatisation des opérations.

Autres dépenses de personnel

- 6.120 Le montant prévu (107 700 dollars) permettrait de recruter du personnel temporaire pour remplacer les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et de recruter du personnel supplémentaire pendant les périodes de pointe (89 600 dollars); il comprend aussi le coût des heures supplémentaires nécessaires pendant les périodes de pointe ou dans les cas d'urgence imprévue ainsi que pour le service de réunions (18 100 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- 6.121 Le montant prévu (131 900 dollars) doit couvrir le coût du courrier électronique, des communications téléphoniques interurbaines et internationales et les frais de télécopie, ainsi que les autres dépenses du Bureau des affaires juridiques au titre des communications (122 000 dollars), et permettra aussi d'assurer l'entretien du matériel de bureautique du Service administratif (9 900 dollars). L'accroissement de 57 700

dollars est dû à une augmentation des dépenses au titre des communications, imputable à l'accroissement important du nombre des communications téléphoniques et par télécopie entre le Siège et les autres lieux d'affectation ainsi que les autres organisations internationales, et au regroupement des dépenses au titre des communications au Service administratif, conformément à la pratique suivie dans les autres départements et bureaux.

- 6.122 Le montant prévu (55 300 dollars) servira à l'achat de fournitures et d'accessoires de bureau, en particulier de fournitures pour le traitement de l'information pour l'ensemble du Bureau des affaires juridiques.

Mobilier et matériel

- 6.123 Un montant de 15 400 dollars est proposé pour l'achat de matériel neuf de traitement de l'information et le remplacement de matériel de bureautique pour le Service administratif.